

EMS FONDATION CHAMP-FLEURI A GLION

CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BATIMENT D'ACCUEIL



Henri - projet lauréat

**CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE A UN DEGRE
EN PROCEDURE OUVERTE SELON LE REGLEMENT SIA 142**

RAPPORT DU JURY

12 avril 2016

TABLE DES MATIERES

1. EXTRAITS DU PROGRAMME	p.2
1.1. Introduction	p.2
1.2. Maître de l'ouvrage et organisateur du concours	p.2
1.3. Secrétariat du concours	p.2
1.4. Genre de concours et type de procédure	p.2
1.5. Suite du concours	p.3
1.6. Jury	p.3
1.7. Objet du concours et description de la tâche	p.4
1.8. Organisation et fonctionnement	p.4
1.9. Conditions urbanistiques	p.6
1.10. Conditions impératives	p.7
1.11. Economie de moyens et d'énergie	p.7
1.12. Critères d'appréciation	p.7
1.13. Programme des locaux	p.8
2. RAPPORT D'EXAMEN PREALABLE	p.11
2.1. Inscription, délais et dossiers rendus	p.11
2.2. Devises des projets rendus	p.11
2.3. Examen des documents	p.11
2.4. Conformité des documents demandés	p.12
2.5. Respect des prescriptions	p.12
2.6. Respect du programme	p.13
3. JUGEMENT	p.14
3.1. Recevabilité suite à l'examen préalable	p.14
3.2. 1 ^{er} tour d'élimination	p.14
3.3. 2 ^e tour d'élimination	p.14
3.4. Tour de repêchage	p.15
3.5. Examen complémentaire par l'organisateur	p.15
3.6. Examen complémentaire des utilisateurs	p.15
3.7. Evaluation économique des projets	p.15
3.8. Classement	p.15
3.9. Recommandations du jury	p.16
3.10. Considérations générales	p.16
4. APPROBATION DU JURY	p.17
5. LEVEE DE L'ANONYMAT	p.18
6. PROJETS PRIMES	p.19
7. PROJETS ELIMINES AU 2^E TOUR DE JUGEMENT	p.43
8. PROJETS ELIMINES AU 1^{ER} TOUR DE JUGEMENT	p.57

1. EXTRAITS DU PROGRAMME

1.1 INTRODUCTION

La Fondation Champ-Fleuri à Glion organise, avec la participation du Département de la santé et de l'action sociale de l'Etat de Vaud, un concours de projets d'architecture en procédure ouverte, ayant pour objet la construction d'un nouveau bâtiment sur le site actuel de la Fondation.

Actuellement, la Fondation Champ-Fleuri accueille 38 résidents, dans des bâtiments vétustes et mal adaptés à la mission, avec 50% de chambres à 2 lits.

L'objet du concours est la construction d'un nouveau bâtiment permettant d'accueillir 50 résidents en chambres individuelles et répondant aux exigences des Directives et recommandations architecturales des établissements médico-sociaux psychiatriques vaudois (DAEMS-PA).

Les annexes situées au sud ouest seront démolies pour faire place à la nouvelle construction. Le bâtiment principal existant doit être maintenu en exploitation durant les travaux, il sera démoli une fois la nouvelle construction terminée.

1.2 MAITRE DE L'OUVRAGE ET ORGANISATEUR DU CONCOURS

Le maître de l'ouvrage et organisateur du concours est la Fondation Champ-Fleuri. Il est soumis aux marchés publics.

L'organisation technique du concours est assurée par Alain Wolff architectes à Vevey, lequel a également réalisé l'étude de faisabilité et est exclu de la procédure.

1.3 SECRETARIAT DU CONCOURS

Concours d'architecture EMS Champ-Fleuri
p.a Etude d'avocats Marti & Vogel
Me Philippe Vogel
Rue du Lion d'Or 2
CP 6851
1002 Lausanne
secr.vogel@avocats-suisse.ch

1.4 GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCEDURE

Cette mise en concurrence s'effectue par un concours de projets d'architecture à un degré, en procédure ouverte, tel que défini par les articles 3 et 6 du règlement SIA 142, édition 2009. Elle est conforme aux prescriptions nationales et internationales en matière de marchés publics.

1.5 SUITE DU CONCOURS

Pour la poursuite de l'étude et la réalisation du projet, le maître de l'ouvrage confiera le mandat d'architecte à l'auteur du projet recommandé par le jury, suivant l'article 27.1 b) du règlement SIA 142 édition 2009, sous réserve de l'obtention des crédits d'études et de construction et des autorisations nécessaires.

Le mandat envisagé correspond à l'ensemble (100%) des prestations ordinaires de l'architecte définies aux articles 4.3, 4.4 et 4.5 du règlement SIA 102, édition 2003.

Si le maître d'ouvrage estime que le lauréat ne dispose pas ou plus de la capacité et/ou des compétences nécessaires en matière de préparation d'exécution et de suivi de chantier, ou encore pour garantir un développement du projet dans le sens des objectifs visés et la maîtrise de l'exécution, des délais et des coûts, il se réserve le droit d'imposer, en tout temps, à l'auteur du projet recommandé d'engager un professionnel expérimenté, proposé par celui-ci et accepté par le maître de l'ouvrage. Les honoraires nécessaires à ces prestations ne viennent pas s'ajouter aux prestations ordinaires de l'équipe lauréate. Durant la réalisation de l'ouvrage, le mandataire devra assurer le suivi quotidien du chantier.

L'attribution des mandats d'ingénieur civil, d'ingénieurs installations et d'autres spécialistes, sera effectuée par le maître de l'ouvrage avec la participation de l'architecte, dans le cadre des procédures légales, hormis, le cas échéant, la situation particulière décrite au dernier alinéa du chapitre 1.7.

1.6 JURY

Le jury désigné par le maître de l'ouvrage est composé des personnes suivantes, classées par fonction et ordre alphabétique :

Présidente (non professionnelle) :

Me Annie SCHNITZLER Présidente du comité Fondation Champ-Fleuri

Membres non professionnels :

M. Giordano COLETTI Membre du comité Fondation Champ-Fleuri
M. Florian RUBIO Directeur Fondation Champ-Fleuri

Membres professionnels :

M. Raoul CHRISTE Architecte chef de projet Service santé publique, Lausanne
M. Manuel GYSEL Architecte ETH-SIA Isler Gysel Architekten, Zürich
Mme Maja STOOS Architecte EPFL-SIA Stoos Architekten, Brugg
M. Laurent VUILLEUMIER Architecte EPFL-SIA-FAS LVPH architectes, Pampigny

Suppléante non professionnelle :

Mme Caroline GIGON Directrice adjointe Fondation Champ-Fleuri

Suppléant professionnel :

M. Nicolas CRETEGNY Architecte HES-SIA RBCH architectes, La Tour-de-Trême

Spécialiste conseil :

M. Jean-Lou BARRAUD	Urbaniste FSU	Chef du Service d'urbanisme, Ville de Montreux
M. Bernard FLACH	Economiste	Regtech SA, Lausanne

1.7 OBJET DU CONCOURS ET DESCRIPTION DE LA TACHE

L'objet du concours est la construction d'un nouveau bâtiment permettant d'accueillir 50 résidents en chambres individuelles et répondant aux exigences des Directives et recommandations architecturales des établissements médico-sociaux psychiatriques vaudois (DAEMS-PA).

Actuellement, la Fondation Champ-Fleuri accueille 38 résidents répartis sur deux bâtiments : 31 dans le bâtiment principal et 7 dans le « chalet situé à une dizaine de mètres. Ces bâtiments sont vétustes et mal adaptés à la mission, avec 50% de chambres à 2 lits, des circulations exigües et des locaux et surfaces insuffisants.

Les annexes situées au sud ouest seront démolies pour faire place à la nouvelle construction. Les 7 résidents occupant le chalet intégreront le bâtiment principal pendant la durée des travaux et les bureaux seront installés provisoirement dans les conteneurs de l'autre côté de la route, afin de libérer l'espace nécessaire. Le bâtiment principal existant doit être maintenu en exploitation durant les travaux en tenant compte de la population accueillie. Il sera démoli une fois la nouvelle construction terminée.

1.8 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

L'organisation du projet doit répondre au projet institutionnel spécifique de la Fondation Champ-Fleuri, qui tient compte de la philosophie de l'établissement et du type de population accueilli (voir § 2.2 et 2.3).

Le programme des locaux et la répartition de ceux-ci dans le bâtiment (voir § 3) diffèrent sur certains points de l'organisation préconisée dans les DAEMS-PA.

Les points particuliers suivants sont à prendre en compte par les concurrents :

Aménagements extérieurs

- Les espaces extérieurs sont un atout à exploiter pour une institution psychiatrique et nécessitent une attention particulière de la part des concurrents. Ils sont accessibles au public et doivent contribuer à l'ouverture de l'institution vers l'extérieur et favoriser les contacts avec les habitants du village ;
- L'accès piétons se fera principalement par le chemin du Bugnon (relation avec la gare et le centre du village), mais l'accès par la route de Champ-Fleuri doit être garanti également, ces deux routes étant à relier par un cheminement ouvert au public ;
- Les espaces de jardin doivent inciter à la détente et contribuer à inscrire les résidents dans une temporalité en lien avec les saisons : potager pour ateliers de jardinage, arbres fruitiers d'essences locales, utilisation des produits du jardin dans les ateliers cuisine... ;
- Le jardin doit être accessible aux personnes à mobilité réduite. Des espaces ombragés sont indispensables (photosensibilité des résidents, tous sous médicaments neuroleptiques) et, comme pour l'intérieur, les lieux cachés du regard ou en cul de sac sont à éviter (deal, comportements délictueux...);

- Le projet d'aménagements doit prendre en compte la zone libérée par la démolition du bâtiment existant. Il n'y a pas d'arbre majeur qui doit être préservé sur le site ;
- Les accès véhicules et livraisons se feront exclusivement par la route de Champ-Fleuri ;

Accès et sécurité

- Durant la journée (heures de bureau), les résidents circulent librement entre l'intérieur et l'extérieur du bâtiment. Une surveillance passive des entrées et sorties est exercée par le personnel administratif. En dehors des heures de bureau, le personnel n'est présent que dans les services ;
- En soirée, les zones accueillant les espaces collectifs et professionnels doivent être rendues inaccessibles et l'accès au bâtiment limité à la porte d'entrée principale. Celle-ci est en principe verrouillée, mais les résidents peuvent circuler librement entre l'extérieur et leur groupe de vie, au moyen d'un badge par exemple. Elle constitue le seul point d'accès au bâtiment ;
- Durant la nuit, la porte d'entrée est verrouillée, les résidents doivent s'annoncer et le personnel leur donne accès au bâtiment ;

Distributions et parcours (§ 3.7 DAEMS-PA)

- Les espaces de circulations sont des lieux de conflits potentiels et nécessitent une attention particulière de la part des concurrents. Ils doivent être organisés et dimensionnés en fonction des flux de personnes dans les différentes zones du bâtiment ;
- Les goulets et les angles morts doivent être évités ;
- L'ascenseur est principalement utilisé par le personnel pour la distribution du linge, des repas et du matériel. Les résidents ayant un problème de mobilité doivent toutefois pouvoir l'utiliser ;

L'espace de vie (§ 3.8 et 3.9 DAEMS-PA)

- **Les chambres individuelles** doivent être des lieux lumineux (prévention de la dépression) mais également offrir une intimité suffisante et une certaine protection vis-à-vis des regards extérieurs (de nombreux résidents ne pensent pas à préserver leur nudité ou les actes intimes) ;
- Chaque chambre est munie d'un WC-douche adaptable aux personnes handicapées, conformément à la Norme SIA 500:2009 (180 x 180cm). Cet espace doit être envisagé comme un lieu agréable à vivre, afin de stimuler les résidents à accorder du temps à leur hygiène et à prendre soin de leur apparence physique. Il doit être facile d'entretien (assuré en partie par les résidents) ;
- Il n'y a pas d'exigences spécifiques autres que les prescriptions usuelles en matière de sécurité pour les fenêtres. Celles-ci doivent toutefois pouvoir être momentanément verrouillées (clé carrée...);
- **Un groupe de vie** comprend 10 à 15 chambres individuelles ;
- Chaque groupe de vie est considéré comme une maisonnée, avec son entrée propre et ses habitants ;
- Un espace de séjour (1.5m²/résident, éventuellement subdivisé) est à prévoir dans chaque groupe de vie, avec un prolongement extérieur couvert (espace non-fumeur) ;
- Chaque groupe de vie peut s'organiser sur plusieurs niveaux, avec une circulation interne, pour autant que l'entrée, une partie des chambres et le séjour principal soient en relation avec le local d'équipe de soins ;
- Chaque chambre étant munie d'un WC-douche individuel, les locaux sanitaires communs sont réduits à 1 WC adapté aux personnes handicapées par service, à proximité de la salle à manger ;
- **Un service** (ou unité de soins) comprend 2 groupes de vie ;
- Le local d'équipe de soins doit occuper une position centrale permettant un contrôle visuel des accès aux groupes de vie. Ce local est occupé durant de longues périodes et doit

- bénéficiaire de lumière naturelle ;
- La chambre pour situation particulière est attenante au local de l'équipe de soins, en dehors des groupes de vie ;
- Une salle à manger commune (1.5m²/résident) à 2 groupes de vie est à prévoir dans chaque service, avec un prolongement extérieur couvert (espace fumeur) ;

Les espaces collectifs (§ 3.10 DAEMS-PA)

- Le hall d'entrée comprend une zone d'attente pour la réception ;
- Le séjour commun/caféteria doit être situé à proximité de l'entrée et permettre d'accueillir 10 à 15 personnes, avec un prolongement extérieur couvert (espace fumeur) ;
- Les salles à manger et les locaux d'équipe de soins sont disposés dans les services (voir point précédent et relation avec la cuisine) ;
- La cuisine doit être positionnée de manière à faciliter les livraisons et la distribution des repas dans les salles à manger situées dans les services par l'ascenseur ou un monte-plat et à proximité de la salle de pause du personnel. Un éclairage naturel est nécessaire ;
- La buanderie professionnelle doit être positionnée de manière à faciliter la distribution du linge dans les étages. Un éclairage naturel est nécessaire. Le linge plat est traité à l'extérieur ;

Espaces professionnels (§ 3.11 à 3.13 DAEMS-PA)

- 1 bureau de cadres de soins doit être situé dans chaque service, à proximité d'un des séjours de groupes de vie.
- 1 salle d'entretiens peut être disposée dans chaque service, mais pourrait également se situer à proximité des autres locaux administratifs.
- 1 WC personnel femmes + 1WC hommes est à prévoir dans chaque service et à proximité des bureaux administratifs.

1.9 CONDITIONS URBANISTIQUES

Les conditions les plus restrictives des PGA de 1972 et de 2007 et ses amendements de 2013 et son règlement d'application (RPGA) sont pris en compte. Les principaux éléments à considérer sont les suivants :

- Selon le PGA de 1972, la parcelle 5603 de 3'486 m² est sise en zone de moyenne densité. Selon le PGA de 2007, la parcelle est sise en zone de coteau A, décrite à l'article 8 du RPGA, (à l'exception de la bande au nord de la parcelle en Zone de coteau B) ;
- Seule la surface située en Zone coteau A est de 3'244m doit être prise en compte pour la mesure d'utilisation du sol ;
- La surface bâtie ne peut excéder $\frac{1}{4}$ de la surface de la parcelle, soit 811 m² ;
- L'indice d'utilisation du sol est de 1.0 : la surface habitable totale ne peut excéder la surface de la parcelle, soit 3'244 m² ;
- Le nombre de niveaux est limité à 3 (y compris le rez) à la corniche ou acrotère + 1 niveau de comble ou d'attique (retrait équivalent à la hauteur de l'attique sur 3 côtés) ; En cas de forte pente, la Municipalité peut autoriser un niveau habitable supplémentaire sur la façade aval.
- La hauteur à la corniche est de 9m au maximum par rapport au niveau moyen du terrain naturel (moyenne des cotes d'altitudes prises aux angles sortants de la construction) ;
- La distance minimale aux limites est de 7m vis-à-vis des parcelles voisines ou entre bâtiments ;
- Le long de la route de Champ-Fleuri et de la route de Bugnon, la limite de construction est fixée par le plan d'extension 81 de 1964 ;
- La longueur maximale des bâtiments est fixée à 36m. Ce point pourra faire l'objet d'une dérogation, conformément à l'article 98 RPA 72 ;
- Degré II de sensibilité au bruit ;

1.10 CONDITIONS IMPERATIVES

Les dispositions réglementaires suivantes seront impérativement respectées :

- Le périmètre du concours ;
- Le périmètre des aménagements correspondant aux limites de la parcelle 5603
- Les règlements communaux et prescriptions officielles mentionnés sous § 1.6.

Selon le règlement SIA 142 article 19.1, les projets qui ne respectent pas ces conditions impératives s'exposent à être exclus de la répartition des prix.

1.11 ECONOMIE DE MOYENS ET D'ENERGIE

Afin d'assurer l'économicité de la construction, une surface brute totale de plancher (SBT) de 50m² par résident constitue la cible à atteindre.

Compte tenu de l'importance des investissements et des impacts qu'il suscite, le secteur du bâtiment est appelé à promouvoir des approches visant à réduire les charges sur l'environnement par la réalisation d'édifices économes en matières et en énergies, tout en offrant une haute qualité d'utilisation.

Les qualités écologiques attendues sont résumées comme suit :

- L'occupation du terrain et les ressources pour la construction des bâtiments sont à réduire au minimum ;
- L'utilisation de matériaux renouvelables ou largement disponibles sera favorisée ;
- Les ressources pour l'exploitation seront limitées grâce à une conception réduisant les besoins énergétiques ;
- Le confort sera assuré tant du point de vue de la protection contre le bruit, de l'éclairage que du confort thermique ;
- La structure et l'enveloppe seront conçues de manière à garantir une durée de vie importante avec un entretien minimal ;
- Des modifications dans l'aménagement des espaces devront être facilement réalisables.
- Equivalence MINERGIE P-ECO ;

S'agissant d'une construction subventionnée par l'Etat, les « Directives énergétiques des bâtiments et constructions » du 13.11.2007 sont intégralement applicables, en plus de la nouvelle loi cantonale révisée sur l'Energie (adoptée le 1 juillet 2014).

1.12 CRITERES D'APPRECIATION

Les propositions seront jugées sur la base des critères suivants :

- Respect du programme du concours ;
- Qualité architecturale du bâtiment et des espaces extérieurs en relation avec le site ;
- Organisation spatiale et fonctionnelle ;
- Qualité architecturale des espaces de vie, flexibilité et modularité ;
- Pertinence des solutions constructives proposées ;
- Economie générale du projet en général et prise en compte des principes de développement durable et des spécifications constructives ;

L'ordre dans lequel les critères sont mentionnés ne correspond pas nécessairement à un ordre de priorité.

1.13 PROGRAMME DES LOCAUX

Voir les précisions concernant l'organisation et le fonctionnement du § 2.5

Référence DAEMS-PA	Dénomination	Nbre	Surf.	Surf. Tot.	Remarques sur le programme	
3.7 Distributions et parcours						
3.7.1	COU	Circulations horizontales	Selon besoins		A dimensionner en fonction du flux de personnes. Minimum 1.20 mètres de largeur.	
3.7.2.1	ESP	Escaliers	Selon besoins		Minimum 1.20 mètres de largeur.	
3.7.2.3	ASC	Ascenseur cabine 110 x 210 cm	1			
3.8 Espaces de vie: espaces privés						
3.8.2	CH1	Chambre à un lit	50	14	700	A organiser en unités de vie de 10 à 15 chambres.
3.8.5	CHS	Chambre pour situations particulières	2	8	16	Pour situations d'urgence, une par service, contiguë au bureau de soins et permettant une surveillance visuelle.
3.9 Espaces de vie: espaces semi-privés						
3.9.1	SUN	Séjours	4	Var.	75	Un par unité de vie, au minimum 1.5m ² /lit. Un prolongement extérieur non-fumeur est souhaité.
3.9.2	SDD	WC + Douche	50	3.3	160	Un par chambre, doit être accessible aux handicapés (minimum 180x180 cm).
3.9.2.1	SAN	W.C. communs, adaptés aux handicapés	2	3	6	Un par service, à proximité de la salle à manger (minimum 165x180 cm).
3.9.4.1	DLP	Dépôt linge propre	4	6	24	Un par unité. Pour deux charriots de 120/60cm, local fermé.
3.9.4.2	DLS	Dépôt linge sale / Vidoir	4	6	24	Un par unité. Bac, lave-vase, emplacement pour charriots de linge sale et de nettoyage.
3.9.4.3	NET	Local de nettoyage	1	6	6	A proximité de la cafétéria.
3.9.4.4	DMA	Dépôt matériel	2	10	20	Un par service.
3.10 Espaces collectifs						
3.10.1	HAL	Hall d'entrée	1	min.	10	Selon projet, avec zone d'attente pour réception.
3.10.2	SCO	Séjour commun/cafétéria	1	30	30	A proximité de l'entrée, kitchenette, prolongement extérieur pour fumeurs.
3.10.3	SCO	Salle à manger commune	2	Var.	75	Une par service, au minimum 1.5m ² /lit, en position centrale, kitchenette, avec un prolongement extérieur couvert pour fumeurs (env. 6m ²).
3.10.4	ANI	Salle d'animation	2	25	50	A proximité de la cafétéria et pouvant former un seul espace. Une kitchenette, un lavabo et des armoires pour le rangement.
3.10.5	SOI 1	Local de l'équipe de soins	2	16	32	Un par service, en position centrale à proximité des circulations, avec une vue sur la salle à manger et les entrées des unités de vie.

3.10.6	SOI 2	Local de soins, consultations	1	10	10	En position centrale, dans un des deux services. Lavabo.
3.10.6.1	SOI 2	Local de soins, pharmacie	1	6	6	En position centrale, dans un des deux services. Lavabo.
3.10.7.1	WC H	WC visiteurs adaptés aux handicapés	1	3	3	A proximité des espaces collectifs (minimum 165x180cm).
3.10.7.2	WC	WC simple H+F résidents	2	2	4	A proximité des espaces collectifs.
3.10.7.2.1	WC	WC simple H+F personnel	2	2	4	Un par service.
3.10.7.3		Salle de bain thérapeutique	1	16	16	Baignoire pour soins, lavabo, WC, Table massage et un lavabo coiffeur.
3.10.8	CUI	Cuisine de production	1	80	80	Zones stockage, laverie, préparations froides, cuisson, chaîne de constitution des plateaux, bureau du chef de cuisine. En relation directe avec la salle de pause personnel et aux salles à manger via un monte-plat ou l'ascenseur.
3.10.9	BUA	Buanderie résidents	1	12	12	A l'usage des résidents. Deux machines à laver, un sèche-linge et un étendoir.
3.10.9.1	BUA	Buanderie professionnelle	1	30	30	Circuit sale-propre à respecter. Zones stockage du linge sale des résidents, de lavage (Deux machines à laver et un sèche-linge pro), station de repassage et de couture avec des armoires pour le matériel. Le linge plat est traité à l'extérieur.
3.11 Espaces professionnels: administration						
3.11.1	REC	Réception, accueil	1	12	12	Contigu au hall d'entrée et au secrétariat, un poste de travail.
3.11.2	BUR	Bureau-secrétariat	1	16	16	Deux postes de travail.
		Local photocopies et matériel	1	6	6	Attenant au secrétariat.
		Local serveur	1	6	6	Peut-être au sous-sol.
3.11.2.1	BUR	Bureau-direction	1	18	18	Un poste de travail, une table d'entretiens pour 5-6 personnes, à proximité du secrétariat.
3.11.2.2	BUR	Bureau cadres soins	2	12	24	Un par service, à proximité d'un séjour d'unité.
3.11.3	ENT	Salle des entretiens	1	12	12	A proximité du bureau de direction / secrétariat.
3.11.3.1	ENT	Salle des entretiens	2	12	24	Un par service, ou éventuellement dans la zone administration.
3.12 Espaces professionnels: personnel						
3.12.1	VEF/ H	Vestiaires femmes / hommes	2	16	32	Pour 2 x 15 personnes, comprenant WC et douche.
3.12.2	PER	Salle de pause personnel	1	40	40	Pour 20 personnes, coin nuit et repos/allaitement avec couchette.
3.13 Espaces professionnels: technique						
3.13.1	ATE	Atelier d'entretien	1	12	12	Local concierge.
3.13.2	DPN	Dépôt pour produits de nettoyage	1	12	12	
3.13.3	DEM	Dépôts pour l'EMS	1	50	50	
3.13.4	DRE	Dépôts pour les résidents	1	50	50	
3.13.5	TEC	Installations techniques		Env.	90	Chaufferie 20m2, stock combustible 20m2, ventilation-sanitaire 40m2, local électrique 10 m2.
3.13.6	DCO	Dépôts conteneurs	1	12	12	Couvert, à proximité de la cuisine.

3.14 Espaces extérieurs						
3.14.1	JAR	Jardin	1	env.	500	Jardin ouvert, espace vert de détente, potager. Peut-être subdivisé, prévoir un espace de rangement pour le matériel et le mobilier.
3.14.2	STA	Places de proximité	4			A proximité du bâtiment, pour urgences et transport résidents
3.14.2	STA	Place de livraison	1			Pour camionnette, à proximité de la cuisine
3.14.2	STA	Place pour personnel et visiteurs	16			Places en surface à disposer sur la parcelle 5603, accès via la route de Champ-Fleuri

2. RAPPORT D'EXAMEN PREALABLE

2.1 INSCRIPTION, DELAIS ET DOSSIERS RENDUS

33 inscriptions valables ont été enregistrées par le secrétariat du concours.

32 projets ont été rendus dans les conditions et délais prescrits par le règlement du concours.

Le secrétariat a vérifié la présence de l'enveloppe cachetée portant la mention « Identification » et le respect de l'anonymat. Il a retiré et conservé les enveloppes d'identification et transmis l'ensemble des autres documents à l'organisateur.

32 maquettes ont été rendues dans les conditions et délais prescrits par le règlement du concours. Le secrétariat a admis des maquettes livrées avant la date prescrite. L'ensemble des concurrents a été informé de cette possibilité.

2.2 DEVICES DES PROJETS RENDUS

Les dossiers portant les devises suivantes ont été réceptionnés, numérotés arbitrairement et soumis à l'examen préalable :

1	Magnolia	17	IRIS
2	EN PLEIN AIR	18	Sylvie et victoria
3	ALT.706	19	Terrasses
4	AIR DE PANACHE	20	OVE
5	PARTAGES	21	LES DEUX MAISONNETTES
6	Fleur des champs	22	Maurits
7	LUX	23	TETRIS
8	HENRI	24	LES QUATRE SAISONS
9	UNE GRANDE MAISON	25	GEOMETRIE
10	La chasse aux papillons	26	Meta-Z
11	Amélie	27	TERRE & CIEL
12	210410	28	GLANNA
13	TRUFFE	29	TURN-AROUND
14	P'TI HAMEAU	30	BENJI
15	ST-ANDREWS	31	Le ciel dans une chambre
16	ALCHEMILLE	32	GRI-GRI

2.3 EXAMEN DES DOCUMENTS

L'organisateur a procédé à l'examen technique des dossiers rendus les 2 et 3 mars 2016 dans ses locaux.

Les projets ont été examinés selon les aspects réglementaires, quantitatifs et programmatiques suivants :

- Conformité des documents demandés
- Respect des règles urbanistiques
- Respect du programme des locaux

Le résultat de ces analyses a été reporté dans deux tableaux synoptiques et des fiches récapitulatives avec un extrait du plan de situation pour chaque projet. Ces documents constituent le « Rapport technique » du 8 mars 2016 remis à chaque membre du jury.

2.4 CONFORMITE DES DOCUMENTS DEMANDES

L'ensemble des documents demandés a été remis par les 32 concurrents. L'organisateur relève toutefois les points suivants :

20	OVE	L'échelle du plan de situation n'est pas correcte.
30	BENJI	Le CD n'a pas pu être lu.

2.5 RESPECT DES PRESCRIPTIONS

L'organisateur relève plusieurs manques par rapport aux prescriptions :

2 projets on une surface bâtie supérieure à 811 m² :

9	UNE GRANDE MAISON	11	Amélie
---	-------------------	----	--------

15 projets ont une hauteur à la corniche supérieure à 9 m, mais égale ou inférieure à 10 m. L'organisateur note qu'il est difficile sur la base des documents rendus au 1/200 de calculer cette hauteur précisément et qu'une certaine marge d'erreur doit être prise en compte :

1	Magnolia	12	210410
2	EN PLEIN AIR	14	P'TI HAMEAU
3	ALT.706	17	IRIS
4	AIR DE PANACHE	18	Sylvie et victoria
5	PARTAGES	25	GEOMETRIE
6	Fleur des champs	28	GLANNA
8	HENRI	32	GRI-GRI
11	Amélie*		

*H. difficile à vérifier en raison de la configuration du projet

17 projets ne respectent pas la limitation de longueur de façades de 36m (la surface projetée doit être prise en compte). Le programme précisait toutefois que ce point pourrait faire l'objet d'une dérogation :

2	EN PLEIN AIR	15	ST-ANDREWS
3	ALT.706	21	LES DEUX MAISONNETTES
4	AIR DE PANACHE	22	Maurits
5	PARTAGES	24	LES QUATRE SAISONS
7	LUX	25	GEOMETRIE
9	UNE GRANDE MAISON	27	TERRE & CIEL
11	Amélie	28	GLANNA
12	210410	31	Le ciel dans une chambre
14	P'TI HAMEAU		

4 projets s'implantent en partie sur l'emprise du bâtiment principal existant, rendant impossible une réalisation du nouveau bâtiment en une seule étape avec le bâtiment existant en fonction impossible :

11	Amélie	15	ST-ANDREWS
12	210410	24	LES QUATRE SAISONS

2.6 RESPECT DU PROGRAMME

La présence et le nombre de locaux ont été contrôlés par l'organisateur, sans tenir compte de leurs surfaces ou localisations. Les différences ont été reportées dans un tableau synoptique. Le programme est dans l'ensemble respecté. Les manques concernent essentiellement des locaux secondaires de dépôts ou de WC (non reportés dans liste ci-dessous), de 1-2 chambres en plus ou en moins ou consécutifs à une répartition différente des unités de vie.

L'organisateur note toutefois quelques différences concernant des locaux importants :

1	Magnolia	49 chambres (3.8.2)
3	ALT.706	51 chambres (3.8.2)
11	Amélie	1 séjour (3.9.1) manquant
12	210410	9 locaux secondaires manquants
14	P'TI HAMEAU	Chambre pour situations particulières manquante
19	Terrasses	1 séjour (3.9.1) manquant
31	Le ciel dans...	49 chambres (3.8.2)
32	GRI-GRI	52 chambres (3.8.2)

3. JUGEMENT

Le jury s'est réuni au complet le 9 mars 2016 à la Villa Maria à Caux, à l'exception de Mme Caroline Gigon (suppléante) qui n'a pas pu prendre part à cette séance.

Le jury s'est réuni une seconde fois au complet le jeudi 17 mars 2016, dans les locaux de l'organisateur à Vevey, à l'exception de M. Nicolas Cretegny (suppléant professionnel) qui n'a pas pu prendre part à cette séance.

3.1 RECEVABILITE SUITE A L'EXAMEN PREALABLE

L'organisateur a présenté le rapport technique aux membres du jury en début de session.

Le jury admet l'ensemble des projets au jugement.

Le jury décide d'écartier de la répartition des prix les 5 projets dont la surface bâtie excède 811m² et/ou s'implantant sur l'emprise du bâtiment principal existant :

9	UNE GRANDE MAISON
11	Amélie
12	210410
15	ST-ANDREWS
24	LES QUATRE SAISONS

Ces projets peuvent néanmoins recevoir une mention et être classés, conformément à l'article 1.8 du programme du concours et l'article 22.2 et 22.3 du règlement SIA 142.

3.2 1ER TOUR D'ELIMINATION

Les membres du jury ont pris connaissance librement de tous les projets admis au jugement.

Le jury a procédé ensuite à un premier tour d'examen en analysant les projets de manière globale et selon les critères de jugement mentionnés dans le programme du concours, en tenant compte en particulier de l'implantation et de la volumétrie générale, des accès et aménagements extérieurs, ainsi que de l'organisation générale des projets.

A l'unanimité, le jury a décidé d'écartier les 15 projets suivants, qu'il a considéré présenter des défauts importants au regard des critères énoncés :

5	PARTAGES	23	TETRIS
7	LUX	25	GEOMETRIE
10	La chasse aux papillons	28	GLANNA
11	Amélie	29	TURN-AROUND
12	210410	30	BENJI
15	ST-ANDREWS	31	Le ciel dans une chambre
18	Sylvie et victoria	32	GRI-GRI
19	Terrasses		

3.3 2E TOUR D'ELIMINATION

Le jury a procédé à un second tour d'examen en analysant les projets de manière plus détaillée et selon les critères de jugement mentionnés dans le programme du concours, en tenant compte en particulier du respect du programme, de l'organisation, des qualités spatiales et

architecturales, ainsi que de l'économicité générale des projets et du respect des critères du développement durable.

A l'unanimité, le jury a décidé d'écarter les 12 projets suivants, qu'il a considéré présenter des défauts importants au regard des critères énoncés :

1	Magnolia	14	P'TI HAMEAU
2	EN PLEIN AIR	17	IRIS
3	ALT.706	20	OVE
6	Fleur des champs	22	Maurits
9	UNE GRANDE MAISON	26	Meta-Z
13	TRUFFE	27	TERRE & CIEL

3.4 TOUR DE REPECHAGE

Le jury a procédé à un tour de repêchage. Il a passé en revue tous les projets éliminés au 1^{er} et 2^e tour et décidé de repêcher le projet suivant du 1^{er} au 2^e tour :

10 La chasse aux papillons

3.5 EXAMEN COMPLEMENTAIRE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur a procédé à un examen approfondi des 5 projets retenus pour le classement. Il a vérifié les surfaces des locaux et mentionné les différences par rapport au programme, en tenant compte également de l'organisation des unités et de la position des locaux. Les résultats de cet examen ont été reportés dans un tableau synoptique et présentés au jury le 17 mars.

3.6 EXAMEN COMPLEMENTAIRE DES UTILISATEURS

Les utilisateurs, Mme Gigon et M. Rubio, ont procédé à un examen détaillé des 5 projets retenus pour le classement sous l'angle de l'organisation et du fonctionnement. Les résultats de cet examen ont été présentés au jury le 17 mars.

3.7 EVALUATION ECONOMIQUE DES PROJETS

L'expert M. Flach a procédé à l'examen économique des 5 projets retenus pour le classement. Les résultats de cet examen ont été présentés au jury le 17 mars.

3.8 CLASSEMENT

Après délibération, le jury a établi à l'unanimité le classement et la répartition des prix, mentions et indemnités suivante :

1 ^{er} rang	1 ^{er} prix	Projet n° 8	HENRI	CHF 45'000.- ht
2 ^e rang	2 ^e prix	Projet n° 4	AIR DE PANACHE	CHF 35'000.- ht
3 ^e rang	1 ^{ère} mention	Projet n° 24	LES QUATRE SAISONS	CHF 25'000.- ht
4 ^e rang	3 ^e prix	Projet n° 16	ALCHEMILLE	CHF 15'000.- ht
5 ^e rang	4 ^e prix	Projet n° 21	LES DEUX MAISONNETTES	CHF 10'000.- ht

3.9 RECOMMANDATIONS DU JURY

A l'unanimité le jury recommande au Maître d'Ouvrage de poursuivre l'étude du projet n° 8 HENRI, en demandant à ses auteurs de tenir compte des critiques mentionnées dans ce rapport.

Il formule à ce sujet les recommandations suivantes :

- Le projet des aménagements extérieurs devra être développé avec un paysagiste, en précisant la relation avec la rue du Bugnon et le statut de la terrasse intermédiaire, en liaison avec la salle à manger du niveau 1 ;
- L'organisation générale du rez-de-chaussée devra être optimisée, le sous-sol (accès livraison et buanderie sans lumière naturelle) éventuellement supprimé ;
- L'organisation du noyau central devra être revue, pour améliorer la relation livraison-cuisine-ascenseur-salles à manger-groupes de vie et faciliter l'orientation, le projet et la trame éventuellement légèrement redimensionnés en fonction. De plus, un second escalier sera probablement nécessaire pour respecter les directives AEA1 2015 ;
- Les accès aux groupes de vie par les résidents devront se faire exclusivement aux niveaux des locaux de l'équipe de soins, et les bureaux des cadres de soins devront être placés au niveau intermédiaire pour une meilleure surveillance ;
- Le traitement de la toiture, très visible, devra faire l'objet d'une attention particulière ;
- Le projet devra être développé dans le respect de l'enveloppe budgétaire impartie ;

3.10 CONSIDERATIONS GENERALES DU JURY

A l'issue du jugement du concours, le jury et le Maître de l'Ouvrage remercient l'ensemble des participants pour leurs réflexions et leur travail.

Le programme et les conditions topographiques et réglementaires de ce concours étaient complexes et le fonctionnement de ce type d'institution à priori peu connu des architectes.

La diversité et la qualité des propositions ont permis au jury d'aborder et de mieux comprendre les enjeux liés à ce site, avec sa topographie, son orientation, mais aussi son contexte culturel et historique particulier. Elles ont suscité des discussions intéressantes quant au statut et au fonctionnement d'une institution de ce type. Les utilisateurs ont pu se projeter dans différents scénarios d'appropriation et ébaucher ainsi une réflexion qui se poursuivra tout au long du développement du projet retenu. Enfin, différentes solutions architecturales, spatiales et constructives ont pu être comparées et évaluées.

Seul un concours de projets permet d'obtenir une telle somme de propositions contribuant à trouver la réponse la plus pertinente à un problème posé, tout en lui apportant une vraie plus-value culturelle.

Le jury déplore cependant une certaine pauvreté des aménagements extérieurs, quand bien même l'article 1.7 permettait, en cas de contribution remarquable, d'attribuer directement un mandat à un paysagiste qui aurait fait partie de l'équipe. Force est de constater que seuls 4 concurrents ont saisi cette opportunité.

4. APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Le présent rapport a été approuvé par le jury le 4 avril 2016:

Signatures des membres du jury

La présidente :

Me Annie SCHNITZLER



Les membres :

M. Raoul CHRISTE



M. Giordano COLETTI



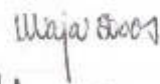
M. Manuel GYSEL



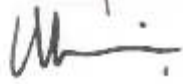
M. Florian RUBIO



Mme Maja STOOS



M. Laurent VUILLEUMIER



Les suppléants :

Mme Caroline GIGON



M. Nicolas CRETEGNY

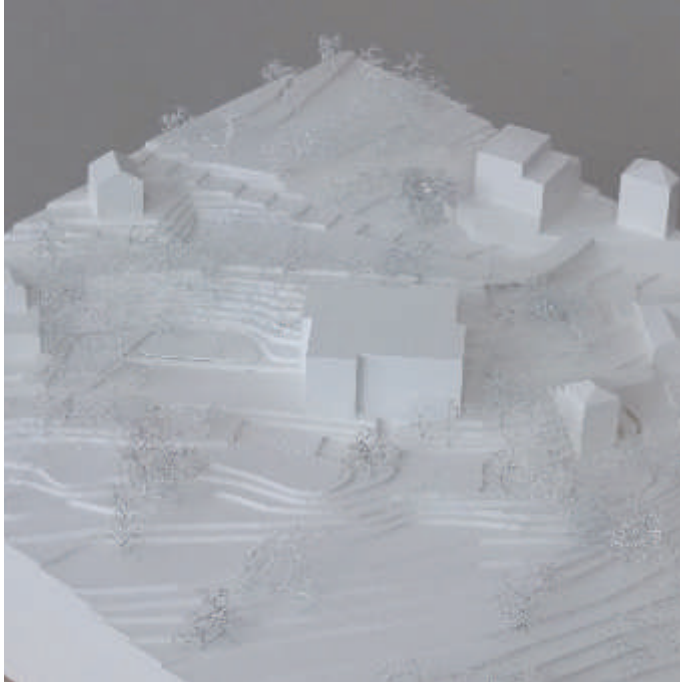


5. LEVEE DE L'ANONYMAT

1^{er} rang	1^{er} prix	Projet n°8	HENRI
André Eduardo Tavares, Arquitecto, Porto			
2^e rang	2^e prix	Projet n° 4	AIR DE PANACHE
Aeby, Aumann, Emery Architectes, Fribourg			
3^e rang	1^{ère} mention	Projet n° 24	LES QUATRE SAISONS
A-RR., Lausanne			
4^e rang	3^e prix	Projet n° 16	ALCHEMILLE
Widmann Fröhlich architectes, Genève			
5^e rang	4^e prix	Projet n° 21	LES DEUX MAISONNETTES
Emanuele Colombo / Paola Molteni, Cantù, Italie			

6. PROJETS PRIMES

8 - HENRI



1er rang - 1er prix

André Eduardo Tavares Arquitecto

4050-259 Porto, Portugal

André Eduardo Tavares

Collaborateurs :

Maria Inês Piementel

Marta Trigueiros

Nuno Mateus

Consultants :

BNP Landschaftsarchitekten GmbH

Landschaftsarchitekten BSLA

Rebecca Hellmann

8 - HENRI

Le projet HENRI occupe la partie sud de la parcelle et propose une typologie bien connue pour un programme d'EMS. Sur ce site en forte pente, une forme roto symétrique ne s'impose pas de prime abord. Cependant, son insertion soignée dans le contexte urbain et dans le terrain et son organisation pertinente du programme convainquent le jury.

Le projet s'insère dans la pente sans mouvements de terre importants, limitant ainsi les murs de soutènement et les interventions sur la partie non-bâtie de la parcelle et permettant potentiellement l'aménagement d'un jardin accueillant pour les futurs habitants.

L'entrée principale se situe au nord-est, aux abords du futur jardin. L'esplanade légèrement surélevée par rapport à la route permet un certain degré d'intimité devant le hall d'entrée. Le rez-de-chaussée est organisé de manière cohérente et efficace ; les emplacements des affectations paraissent globalement logiques et crédibles. Le sous-sol partiel, avec sa rampe d'accès de livraison et la buanderie ne convainc par contre pas réellement.

Les quatre unités de vie sont organisées sur trois étages, avec deux unités de 15 chambres en duplex et deux unités de 10 chambres en simplex, contenant chacune 10 chambres. Les locaux communs (salles à manger) et du personnel, sont répartis au niveau 1 et 3, dans une zone accessible directement depuis le noyau distributif, permettant également les entrées aux unités. Ce dispositif correspond parfaitement aux souhaits des utilisateurs, d'autant plus qu'aucune chambre n'est orientée contre la pente. La salle à manger au 1er étage, avec son prolongement sur le jardin, pourra jouer un rôle plus important pour l'ensemble de l'institution. Le niveau 2 accueille par contre exclusivement des chambres, ce qui n'est pas idéal pour la surveillance de ce niveau.

Le noyau central structure les étages supérieurs de manière claire. Sa configuration devra toutefois être précisée pour permettre une distribution plus efficace. Il devrait également gagner en générosité pour lui donner clairement un statut de distribution principale (lumière zénithale). Un second escalier devra par ailleurs être intégré, afin de répondre aux exigences AEA1 2015.

Plusieurs éléments d'organisation et de fonctionnement sont donc encore à améliorer. Le jury estime cependant que la structure générale très claire et pertinente du projet est suffisamment souple pour permettre d'intégrer ces modifications sans mettre en péril le concept général.

L'apparence extérieure du projet convainc également le jury. Le dessin des façades, avec ses ouvertures généreuses et disposées avec sensibilité paraît bien équilibré et naturel. Les corniches horizontales en béton préfabriqué relient les différents éléments de la façade. Avec des moyens réduits, les auteurs créent une image élégante et accueillante, échappant à l'image d'un établissement médicalisé.

La construction de la façade en isolation périphérique et enduit minéral est économique et techniquement bien connue. La structure et la disposition des gaines, ainsi que les hauteurs des étages sont dimensionnées de manière réaliste et techniquement faisable. Les surfaces et volumes, ainsi que le coût estimé se situent en-dessous de la moyenne des projets retenus pour le classement.

Dans l'ensemble, les qualités urbanistiques et la structure claire du projet sont très appréciées. Les auteurs réagissent d'une manière pertinente aux conditions complexes du site. Le concept d'hébergement en unités, en duplex et en simplex, avec leur accès central, offrira un cadre de vie agréable et calme pour les résidents et efficace pour le personnel. Le jury est convaincu que le concept proposé pourra être développé à l'entière satisfaction du maître de l'ouvrage et de tous les intervenants du projet.

Concours d'architecture EMS Champ-Fleuri, Glion



Contexte

Le site de projet se trouve au nord du village de Glion, dans une zone protégée par le plan de protection des zones de protection de la commune de Glion. Le site est situé à l'ouest de la route de Champ-Fleuri et au nord de la route de Gion. Le terrain est plat et offre une vue dégagée sur le village de Glion et les montagnes environnantes.

Implantation

Le bâtiment est implanté dans une zone protégée par le plan de protection des zones de protection de la commune de Glion. Le site est situé à l'ouest de la route de Champ-Fleuri et au nord de la route de Gion. Le terrain est plat et offre une vue dégagée sur le village de Glion et les montagnes environnantes.

Programme

Le programme du bâtiment est composé de plusieurs volumes qui accueillent des espaces professionnels, des espaces de réunion, des espaces de détente et des espaces de stockage. Le bâtiment est conçu pour accueillir environ 100 personnes.

Structure

Le bâtiment est construit sur un terrain plat et offre une vue dégagée sur le village de Glion et les montagnes environnantes. La structure est conçue pour être durable et résistante aux intempéries.

Matériaux

Le bâtiment est construit avec des matériaux naturels et locaux, tels que le bois et la pierre. Les matériaux sont choisis pour leur qualité et leur durabilité.

Énergie

Le bâtiment est conçu pour être économe en énergie. Il dispose d'un système de chauffage et de refroidissement à énergie renouvelable.

Éclairage

Le bâtiment est conçu pour être économe en énergie. Il dispose d'un système d'éclairage à LED et d'un système de ventilation naturelle.

Plantes

Le bâtiment est conçu pour être économe en énergie. Il dispose d'un système de chauffage et de refroidissement à énergie renouvelable.

Aménagement paysager

Le bâtiment est conçu pour être économe en énergie. Il dispose d'un système de chauffage et de refroidissement à énergie renouvelable.

Principe structurel

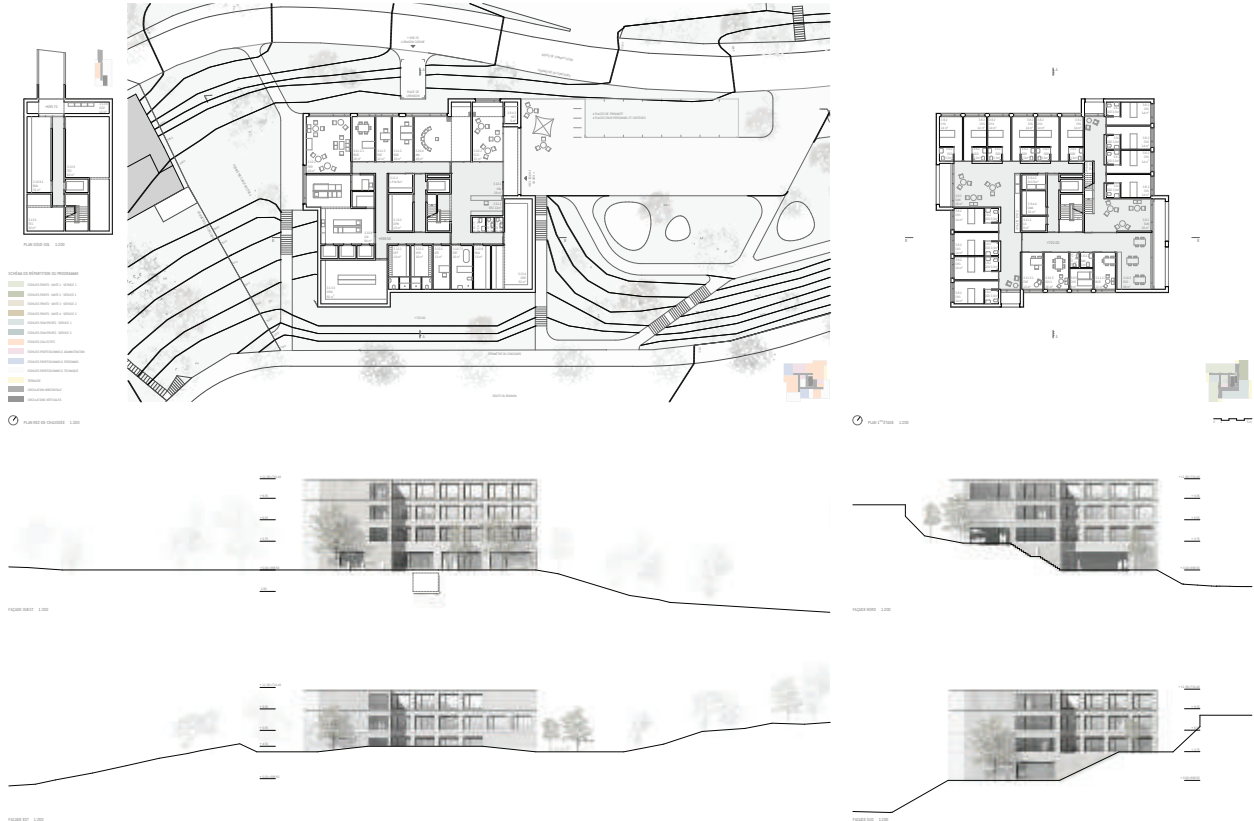
Le bâtiment est conçu pour être économe en énergie. Il dispose d'un système de chauffage et de refroidissement à énergie renouvelable.

Caractéristiques structurelles

Le bâtiment est conçu pour être économe en énergie. Il dispose d'un système de chauffage et de refroidissement à énergie renouvelable.

HENRI

Concours d'architecture EMS Champ-Fleuri, Glion



HENRI

Concours d'architecture EMS Champ-Fleuri, Glion



Site plan
 L'objectif de l'étude est de définir une programmation architecturale cohérente et de proposer une solution architecturale qui réponde aux besoins de la commune de Glion et qui soit en phase avec le projet de développement durable de la commune.

Objectifs de l'étude
 La mission de l'architecte est de définir une programmation architecturale cohérente et de proposer une solution architecturale qui réponde aux besoins de la commune de Glion et qui soit en phase avec le projet de développement durable de la commune.

Programme
 Le projet de bâtiment est composé de plusieurs volumes qui doivent répondre aux besoins de la commune de Glion et qui soient en phase avec le projet de développement durable de la commune.

Le langage de la production architecturale
 Le langage de la production architecturale est défini par le langage de la commune de Glion et qui soit en phase avec le projet de développement durable de la commune.

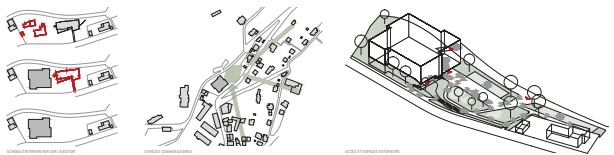
Impact environnemental et technique des façades
 L'impact environnemental et technique des façades est défini par le langage de la commune de Glion et qui soit en phase avec le projet de développement durable de la commune.

Le langage de la production architecturale
 Le langage de la production architecturale est défini par le langage de la commune de Glion et qui soit en phase avec le projet de développement durable de la commune.

Le langage de la production architecturale
 Le langage de la production architecturale est défini par le langage de la commune de Glion et qui soit en phase avec le projet de développement durable de la commune.

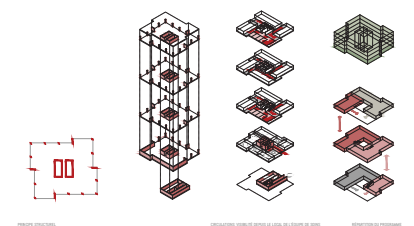
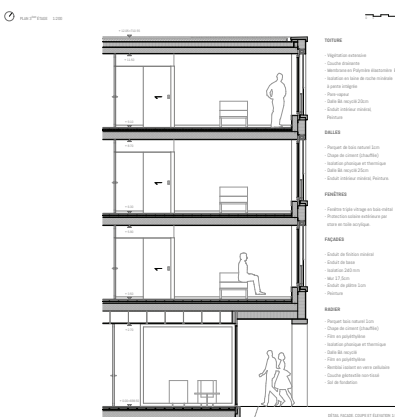
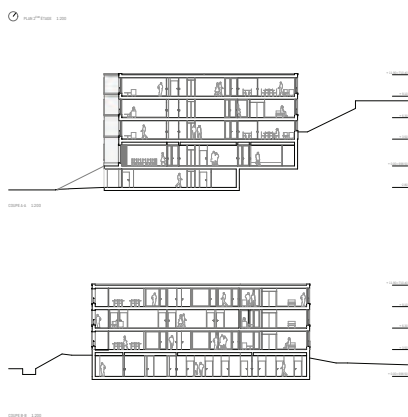
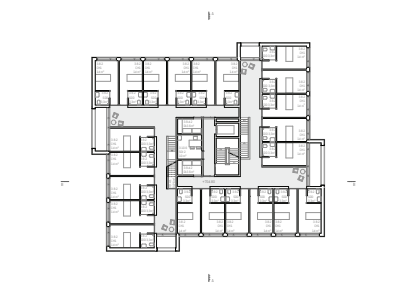
Le langage de la production architecturale
 Le langage de la production architecturale est défini par le langage de la commune de Glion et qui soit en phase avec le projet de développement durable de la commune.

Le langage de la production architecturale
 Le langage de la production architecturale est défini par le langage de la commune de Glion et qui soit en phase avec le projet de développement durable de la commune.



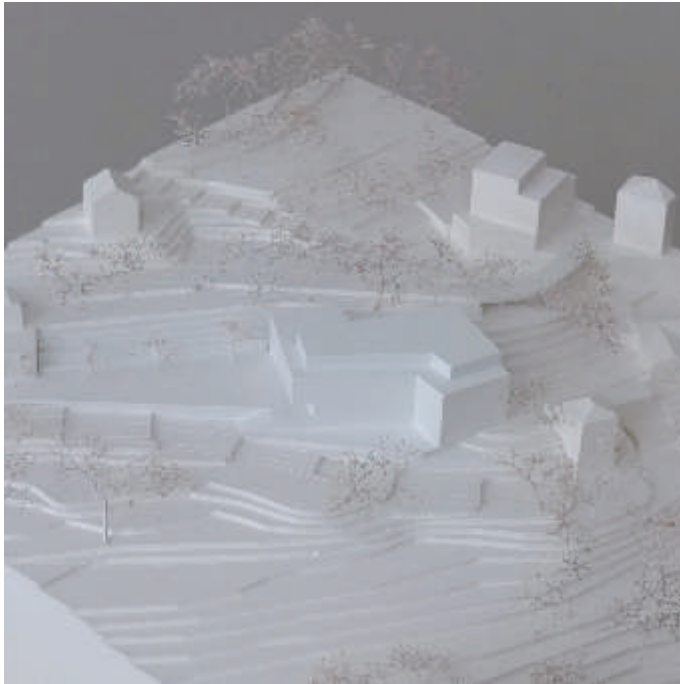
HENRI

Concours d'architecture EMS Champ-Fleuri, Glion



HENRI

4 - AIR DE PANACHE



2e rang, 2e prix

Aeby Aumann Emery Architectes
1700 Fribourg

Emile Aeby
Patrick Aumann
Stéphane Emery

Collaborateurs :

Gabriele Rivolta
Hélène Barras
Nathalie Pochon
Didier Gillot

4 - AIR DE PANACHE

Le projet propose l'implantation d'un bâtiment en S, se développant sur 5 niveaux depuis la route de Champ-Fleuri en profitant de la pente du terrain. En lien avec la Route de Champ-Fleuri, deux esplanades s'échelonnent dans la pente. Dans le prolongement de l'esplanade principale, espace extérieur majeur du site, se trouve un parking. La relation avec la Route du Bugnon (accès à la gare) est assurée par une rampe et un escalier, permettant des parcours différenciés rapides ou lents et assurant aux personnes à mobilité réduite l'accès au site. Le traitement des prolongements et espaces extérieurs au sol et en attique est considéré comme succinct.

De manière générale, l'intégration du bâtiment dans son contexte topographique, bien qu'offrant un dispositif d'accès et d'espace d'entrée habile, est jugée difficile en raison de son accrochage forcé à la pente du terrain.

Le programme des locaux se développe sur 5 niveaux. Au niveau -1, s'organisent les espaces cuisine, buanderie, dépôts et techniques. Bien que ce niveau soit partiellement enterré, l'accès direct depuis l'extérieur ainsi que la vue et la lumière naturelle pour les espaces de travail permanent sont assurés. Le niveau 0 accueille une partie des espaces collectifs et professionnels, ainsi que 8 chambres de l'unité 1 de vie. Le hall d'entrée ainsi que les salles d'animations bénéficient d'une relation avec l'extérieur (esplanade) privilégiée, en partie protégée par le porte-à-faux de la construction. Bien que fonctionnant en duplex avec l'unité de vie du niveau supérieur, ces 8 chambres sont relativement isolées et dans un rapport difficile au terrain.

Les niveaux +1 et +2 sont de typologie identique, ils disposent chacun de 17 chambres formant le corps principal d'hébergement de chaque unité de vie. La position du local de l'équipe de soins, centrale et proche de la chambre pour situation particulière est appréciée. Les escaliers d'étages, bien que d'usage comparable, semblent avoir des statuts différents (principal /secondaire). Le couloir d'accès aux chambres est spatialement peu convaincant en raison de sa largeur variable, qui a pour effet d'amplifier l'effet de perspective et qui se termine en cul de sac et à contre-jour. Les 7 chambres par étage, orientées au sud, sont dans une situation de faible dégagement de vue. Les séjours sont judicieusement disposés et bénéficient d'une certaine intimité.

Les 8 chambres disposées en attique sont isolées par rapport au reste de l'unité. La position en toiture des espaces café détente et terrasse est intéressante, toutefois, en raison de son isolement, ce dispositif est peu compatible avec la mission de l'établissement, présente un risque d'accidents et est susceptible d'engendrer des relations de voisinage conflictuelles.

L'expression tectonique du bâtiment est jugée, à ce stade, peu compatible avec l'environnement bâti et la pente du terrain, ainsi que peu évocatrice d'un lieu de vie et d'hébergement psycho-social.

Le volume et les surfaces calculés, ainsi que le coût estimé se situent dans les valeurs supérieures des projets analysés.

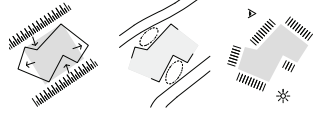
En résumé, l'implantation du bâtiment, bien qu'offrant une relation de qualité avec la Route de Champ-Fleuri, souffre de son intégration forcée dans la pente. Le dispositif intérieur proposé est fonctionnellement maîtrisé mais il présente des difficultés d'usage propres à la mission et aux résidents de l'établissement.



Concours d'architecture EMS Champ-Fleuril, Glion AIR DE PANACHE

IMPLANTATION ET VOLUMETRIE

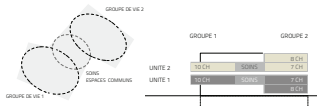
Le nouvel EMS s'implante sur les plateaux laissés libres par la démolition de la villa et des annexes actuelles. Il trouve sa place entre les fortes pentes de la parcelle. Ce volume, formé par huit côtés, diminue l'impact visuel du bâtiment et réduit les longueurs des façades. Sa géométrie est également en adéquation avec la topographie et l'organisation intérieure du bâtiment. Les chambres sont placées de façon à s'ouvrir face aux dégagements, qui offrent des vues imprenables sur la région.



PROGRAMME

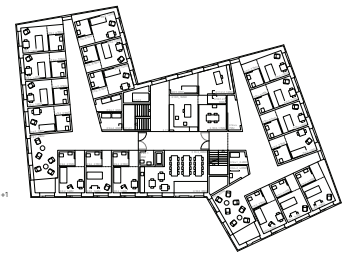
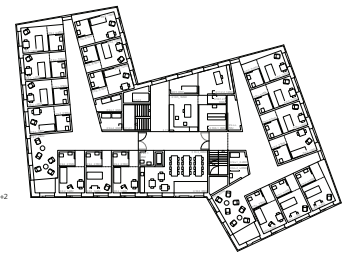
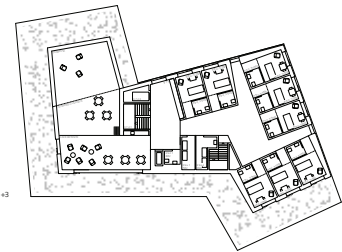
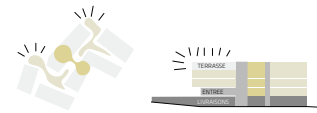
Le rez-de-chaussée accueille la zone administrative, les espaces communs et les locaux pour le personnel. De façon séparée, côté sud, se situe une partie de l'unité de vie, accessible depuis le 1er étage.

Le niveau inférieur, directement accessible depuis l'extérieur est occupé par les locaux de services, les techniques, la cuisine professionnelle et la buanderie. Les unités de soins se répartissent du rez-de-chaussée à l'attique : elles sont organisées en groupes de vie de 10 et 15 chambres. Ces dernières sont distribuées sur deux niveaux. Les locaux réservés au personnel des soins et la salle à manger commune sont installés entre les deux unités de vie, au centre du bâtiment.

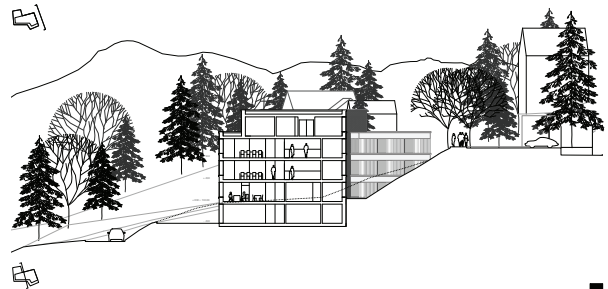
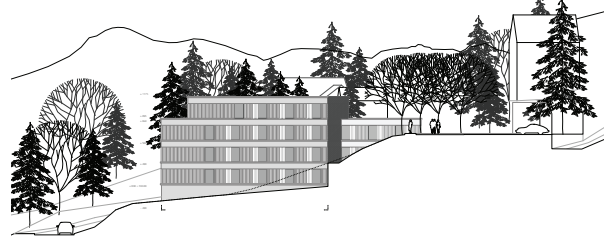
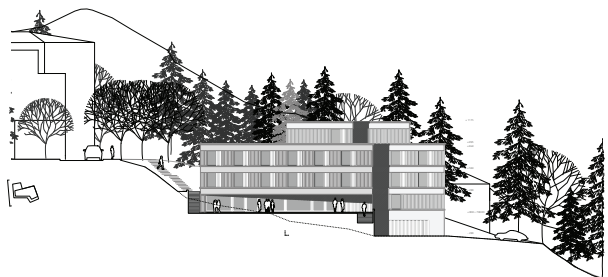


En attique, un espace commun est offert aux résidents avec un prolongement extérieur sur le toit. Cette position, contrôlée par rapport aux environs, donne une certaine privacité à cet espace de détente extérieur. De plus, le dégagement sur le paysage et l'ensoleillement en feront un endroit agréable pour les résidents. Le prolongement du passe-plat et la possibilité d'y équiper une cuisinette permettant une souplesse d'utilisation de cet espace pour des occasions particulières.

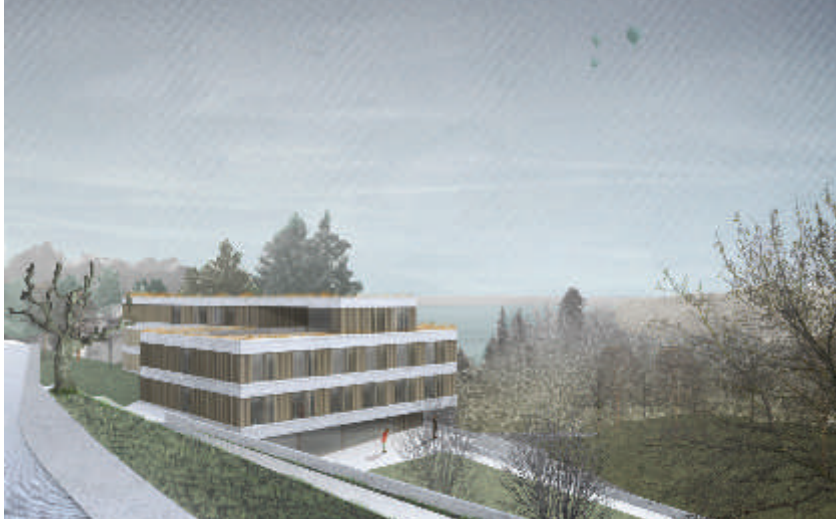
Les chambres individuelles, lieux de privacité et d'intimité, se veulent des espaces domestiques, de repos. Les fenêtres, composées d'un vitrage fixe et d'une partie ouvrante avec une claire-voie en bois, permettent une ouverture sans risque de chute.



Concours d'architecture EMS Champ-Fleuril, Glion AIR DE PANACHE



Concours d'architecture EMS Champ-Fleuril, Glion AIR DE PANACHE



AMENAGEMENTS EXTERIEURS ET ACCES

La surface libérée par la démolition de l'EMS actuel offre un espace extérieur généreux, qui garantit l'accès au nouveau bâtiment. Le parking se déploie devant le mur de soutènement au nord, dégageant ainsi une place maximum pour les résidents. Cette surface est en relation directe avec la zone d'entrée et sert de dégagement extérieur aux salles d'aération. Des murs de soutènement protègent les angles du bâtiment, afin de gérer les pentes et ainsi augmenter les surfaces planes. Des rampes extérieures «parcours lents» et des escaliers «parcours rapides» cheminent vers le haut du terrain, en direction de la gare du funiculaire. La plantation d'arbres fruitiers marque le bas du talus côté est, un jardin potager est créé sur le replat en haut du terrain et les arbustes à petits fruits sont facilement accessibles le long des rampes.

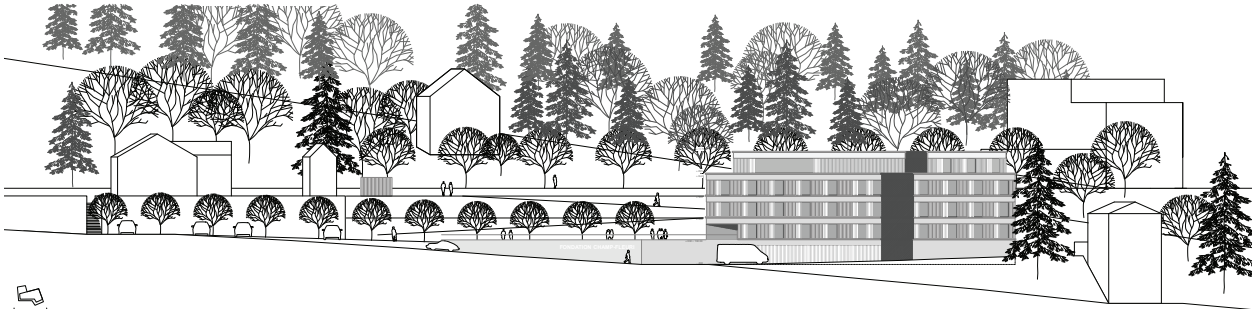
MATERIALE ET DURABILITE

L'implantation du nouveau bâtiment s'étage dans le terrain, de façon à réduire les mouvements et l'évacuation de terre.

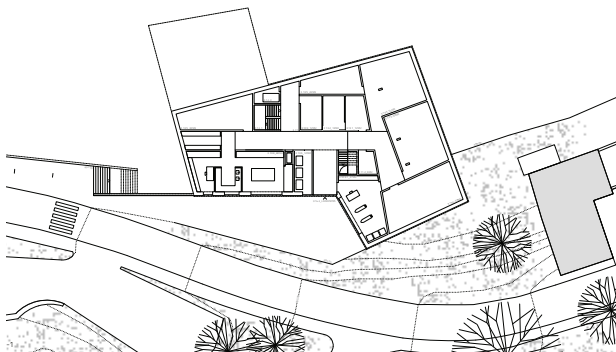
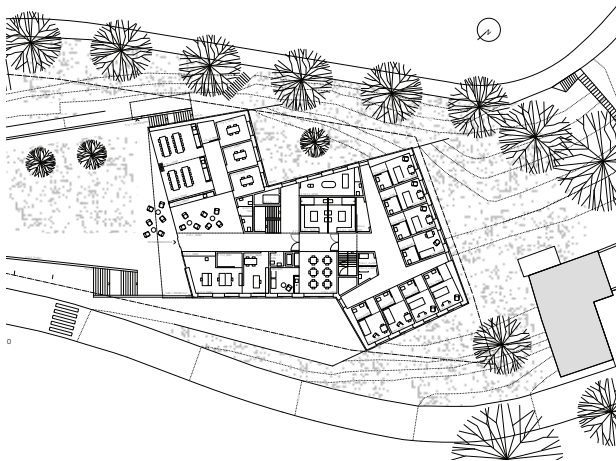
Les niveaux sont marqués par une succession de bandes en béton préfabriqué et de bandeaux en bois au niveau des fenêtres. Ces éléments de façades sont démontables également en fin de cycle de matériaux - isolation extérieure fixe mécaniquement, doublages extérieurs en éléments préfabriqués en béton et bardage en bois.

Où une excellente enveloppe thermique, le projet intègre des panneaux thermiques et photovoltaïques sur la toiture de l'attique.

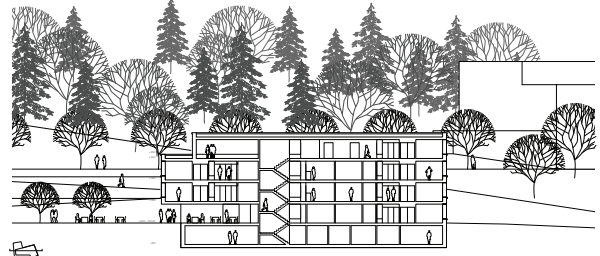
Le choix de matériaux et revêtements adaptés aux contraintes d'un tel établissement sera primordial en termes d'entretien et de durée de vie.



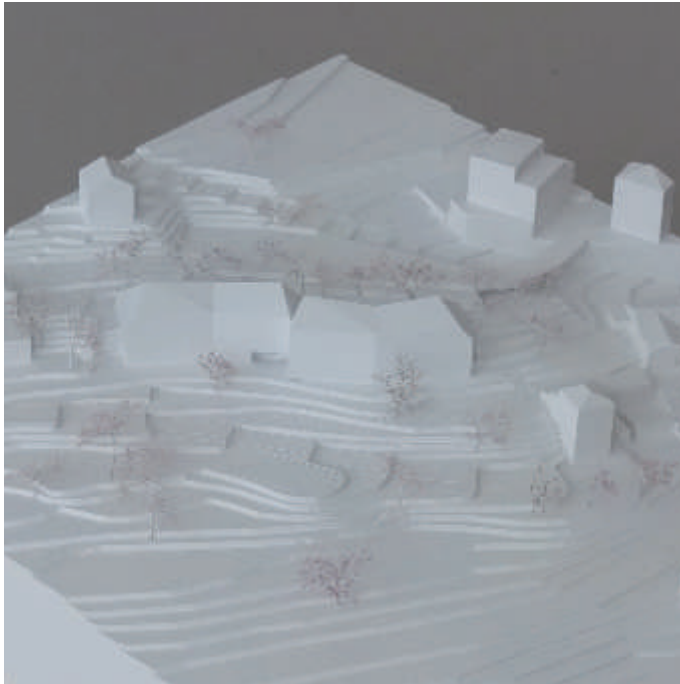
Concours d'architecture EMS Champ-Fleuril, Glion AIR DE PANACHE



Concours d'architecture EMS Champ-Fleuril, Glion AIR DE PANACHE



24 - LES QUATRE SAISONS



3e rang, 1ère mention

Architecture-RR

1000 Lausanne

Noémie Goldman

Collaborateurs :

Audrey Graber

Amaia Guibert

Lucia Pedro

24 - LES QUATRE SAISONS

Le projet "LES QUATRE SAISONS" propose d'implanter le nouvel EMS adossé à la pente, le long de la route du Bugnon. Il s'insère de manière précise et sensible, parallèlement aux courbes de niveaux, tout en reconnaissant le contexte morphologique du tissu bâti. La fracture médiane du bâtiment crée une rupture et atténue la longueur du bâtiment.

La clarté de cette implantation met toutefois en doute la faisabilité de ce projet. En effet, le chevauchement au nord-est entre le futur bâtiment et le bâtiment existant ne permet pas de maintenir ce dernier opérationnel pendant la durée des travaux. Une solution par étape est exclue par les utilisateurs, en raison de l'augmentation de la durée des travaux et des difficultés de fonctionnement qui en résulteraient, ainsi que de l'incidence sur les coûts de construction.

Le bâtiment est divisé en 4 maisonnettes indépendantes sur 3 niveaux, chacune composée d'un groupe de vie, reliée par les espaces communs au rez-de-chaussée. La sensation d'unités indépendantes est renforcée par le dessin de la toiture à pans qui diminue l'impact volumétrique du nouveau bâtiment au sud-est.

L'accès pour les véhicules à l'entrée principale de l'établissement se fait de manière logique depuis la route de Champ-Fleuri, tandis que les piétons en provenance du village et de la gare accèdent au bâtiment par la route du Bugnon.

L'organisation interne du bâtiment est cohérente avec son concept. Au rez-de-chaussée, le positionnement central de l'entrée principale permet une distribution efficace des différents groupes de vie. Le positionnement des salles à manger à ce niveau correspond à une organisation de type hôtelier qui n'est pas celle souhaitée par les utilisateurs. Dans cette logique, le jury ne comprend d'ailleurs pas pourquoi celles-ci ne sont pas regroupées et en relation directe avec la cuisine.

Au 1er étage, le positionnement des salles d'équipes de soins et bureaux en vis-à-vis des escaliers et entre deux « maisonnées », permet une bonne surveillance du mouvement des résidents. Toutes les chambres de l'EMS sont ouvertes sur la vue au nord-ouest, évitant ainsi des frontalités, préservant l'intimité des pensionnaires. Les séjours d'unités bénéficient tous d'un accès extérieur, créant ainsi un rapport avec le village au sud-est. La double hauteur dans ces séjours crée un lien visuel entre les étages dédiés aux chambres des résidents. Ce dispositif est très séduisant d'un point de vue architectural, cependant il n'est pas adapté au type de population accueillie : les salles à manger au rez inférieur, l'ouverture des unités de plain-pied vers l'extérieur, les chambres réparties sur 3 niveaux et les liens visuels entre niveaux posent des problèmes majeurs de surveillance et de sur-stimulation des résidents.

Le jeu volumétrique des toitures, si il présente l'avantage de diminuer l'impact visuel du bâtiment au sud, ne parvient pas à éviter le caractère institutionnel, qui semble d'ailleurs assumé par le concurrent, au nord-ouest. Le langage architectural très « fashion » (fenêtres décalées, jeu des toitures « aléatoires », tic du revêtement de façade prolongé en toiture...) peine à convaincre le jury, dans ce contexte et pour ce type de bâtiment.

Les aménagements extérieurs sont cohérents et en adéquation avec le projet. Ils sont répartis en 2 zones distinctes : une zone asphalte de parking et livraisons, liée à la route de Champ-Fleuri et une zone verte de jardin et promenade, entourant le bâtiment. L'accès pour les personnes handicapées ne peut se faire que par la route de Champ-Fleuri.

Les surfaces et volume, tout comme le coût estimé du projet, se situent dans la moyenne des projets présentés.

LES QUATRE SAISONS

LE PROJET DE RECONSTRUCTION DE 4 VILLES DE CHAMPS-FLEURI ENVOIET AU CŒUR DU VILLAGE DE GLION. LE SITE EST CONTIGU SUR UNE PARCELLE EN PENTE SUD-OUEST LA GARE. ON COMPTE UNE DIFFÉRENCE DE 8 MÈTRES D'ALTITUDE ENTRE LA ROUTE DE CHAMPS-FLEURI ET LA ROUTE DE GLION.

DEPUIS LA ROUTE DE CHAMPS-FLEURI, À L'OUEST DE LA PARCELLE, SE TROUVE L'ACCÈS DES VÉHICULES QUI ABÈNE DIRECTEMENT À L'ENTRÉE PRINCIPALE DE L'ÉTABLISSEMENT. LA ROUTE DU BUIOON, À L'EST DE LA PARCELLE, OFFRE UN ACCÈS PÉTON CHANGÉ EN GLION EN VÉHICULES.

LE BÂTIMENT EST ADRESSÉ À LA PENTE À L'EST DE LA PARCELLE. CE QUI PERMET DE MAINTENIR OPÉRATIONNEL LE BÂTIMENT EXISTANT OPÉRATIONNEL PRÉSENT TOUS LES JOURS DE TRAVAIL.

LE BÂTIMENT FONCTIONNE COMME UNE SUPERPOSITION DE QUATRE MASONNETTES MÉRIODIENNES CHACUNE COMPOSÉE D'UN GROUPE DE VIE DE 10 CHAMBRES ET D'UN SALON COMMUN. DES MASONNETTES SONT À CHAQUE FOIS RÉUNIES PAR LES UNITÉS DE SONS. LE REZ-DE-CHAUSSEE EST COMMUN AUX QUATRE MASONNETTES ET SE TOURNE VERS LA VUE DÉGAGÉE.



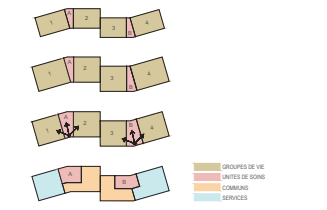
LA GÉOMÉTRIE ATYPIQUE DE LA TOITURE DONNE LA PERCEPTION DE QUATRE MASONNETTES DISTINCTES, ALORS QU'EN RÉALITÉ L'ÉTABLISSEMENT FONCTIONNE COMME UN SEUL BÂTIMENT. CETTE PETITE ÉCHELLE APORTE UN SENTIMENT DE SÉCURITÉ AUX HABITANTS DE L'ÉTABLISSEMENT. C'EST DES RÉFÈRES À ÉCHELLE HUMAINE ET CONTRAIRE À 'CONTENIR' LE DÉVELOPPEMENT PSYCHOLOGICAL DES HABITANTS.

TOUTES LES CHAMBRES SONT ORIENTÉES À L'OUEST AFIN DE PROFITER DE LA VUE DÉGAGÉE SUR LA VALLÉE. TOUT EN ÉVITANT LES VUS-VUS EN PRÉSERVANT CONTINUITÉ DES PENSIONNAIRES CONGRUUS SONT DANS LEUR CHAMBRE.

LES BALCONS D'ÉTAGE SONT PAR CHAMBRE TOURNÉS DU CÔTÉ DE LA ROUTE DU BUIOON, ET BÉNÉFICIENT D'UN ACCÈS DIRECT SUR L'EXTÉRIEUR, CE QUI MET LES RÉSIDENTS EN LIEN AVEC LE VILLAGE. CES BALCONS SONT UN LIEU DÉCHARGE POUR LES VILTAIRES. ILS SONT SÉPARÉS DES CHAMBRES PAR LES CAGES D'ÉLEVAGE AFIN DE PRÉSERVER LA SÉRÉNITÉ DES CHAMBRES.

TOUTES LES ESPACES DE VIE ONT LEUR ACCÈS PROPRE SUR L'EXTÉRIEUR.

LES BALLES DE SON ET LES BANGUAS SONT MÉRIODIENNES EN POSITION CENTRALE PRÈS DES CIRCULATIONS ET DES SORTIES AFIN DE GARANTIR UNE SURVEILLANCE GLOBALE DU MOUVEMENT DES PENSIONNAIRES.



LA MORPHOLOGIE DES CORRIDORS SUPPRIME TOUT ANGLE MORT ET OFFRE UNE VUE GLOBALE AU PERSONNEL DE SON. LES ZONES EN DOUBLE HAUTEUR SONT PROTÉGÉES INTÉRIEUREMENT PAR DES VITRAGES SÉCURISÉS AFIN D'ÉVITER TOUT RISQUE D'INCENDIE ET FACILITER LA PROXIMITÉ ENTRE LES ESPACES.

DANS LES CHAMBRES OU DANS LES ESPACES COMMUNS, UN GRAND APPOINT DE LUMIÈRE NATURELLE CHER DES ENVIRONNEMENTS TRÈS LUMINEUX. PROPRES AU DÉVELOPPEMENT ET AU COMFORT DES PENSIONNAIRES.

LES FACÈDES SONT DE DIMENSION SOMPTUEUSE DU CÔTÉ DE L'ACCÈS DES VÉHICULES. LA FACÈDE EST PLUS HAUTE AVEC UN ASPECT PLUS RESTAURÉ.

LES PETITS DORMANTS, LIÉS AUX VITRAUX FIBRÉS DES FENÊTRES RENFORCÉES ENCORE LA SÉCURITÉ DES PENSIONNAIRES TOUT EN GARANTISSANT UN BON APPORT AU CONTRAIRE.

LE BOIS PRÉPARE DE LA FACÈDE INTÈGRE LE BÂTIMENT DANS CET ENVIRONNEMENT VILLAGEOIS ABONDamment VÉGÉTALISÉ. LE BÉTON RECYCLÉ DE LA STRUCTURE ET LE BOIS SONT DES MATÉRIAUX ÉCOLOGIQUES ET DURABLES.

LES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS PROPOSENT DEUX ZONES TRÈS DISTINCTES. LA PREMIÈRE, UNE ZONE HÔPITAL DE PARKING ET COMMUNS LIÉS À LA ROUTE DE CHAMPS-FLEURI, QUI MÈNE DIRECTEMENT À L'ENTRÉE PRINCIPALE DE L'ÉTABLISSEMENT. UNE PLACE EST PROPOSÉE AU CÔTÉ DE LA GARE, CRÉANT AINSI UNE ÉCHAPPEE ENTRE LES RÉSIDENTS ET LES HABITANTS DU VILLAGE. LA SECONDE, UNE ZONE VERTE DE JARDIN ET DE PROMENADE, ENTOURE LE BÂTIMENT. LE JARDIN SE DE MARCHE DOUCE L'ACCÈS PÉTON AU SALON D'ÉTAGE ET À TOUT LE PARC DE LA PARTIE SUD-OUEST DE LA PARCELLE.

LE SYSTÈME PORTIFÈRE EST SIMPLE. LES MURS PÉRIMÉTRIQUES BÉTON ET LE MUR LONGITUDINAL BÉTON SONT PORTIFÈRES. LE FAÎTE DE LA TOITURE REPOSE SUR CE MUR INTÉRIEUR. LA TOITURE, QUANT À ELLE, EST COMPOSÉE D'UNE CHARPENTE EN BOIS.

SCHEMA DE PRINCIPALE STRUCTURE PORTIFÈRE

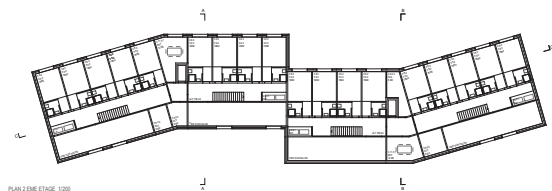
CONCOURS D'ARCHITECTURE EMS CHAMPS-FLEURI - GLION



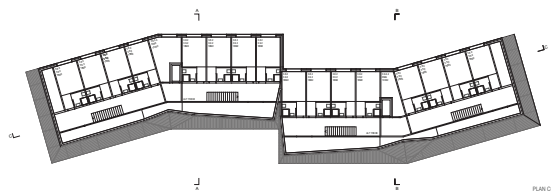
PLAN D'ÉTAGE, 1000

LES QUATRE SAISONS

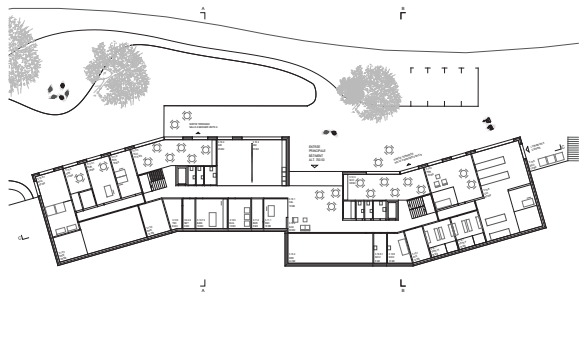
CONCOURS D'ARCHITECTURE EMS CHAMPS-FLEURI - GLION



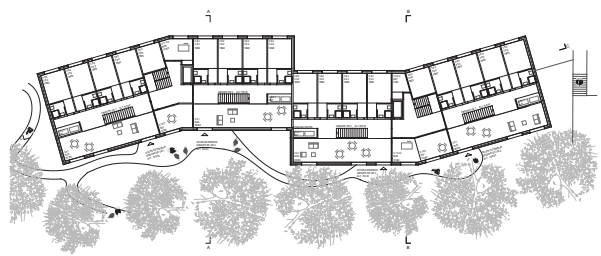
PLAN 2 ÈME ÉTAGE, 1000



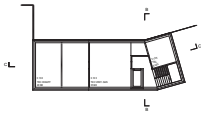
PLAN COMMUNS, 1000



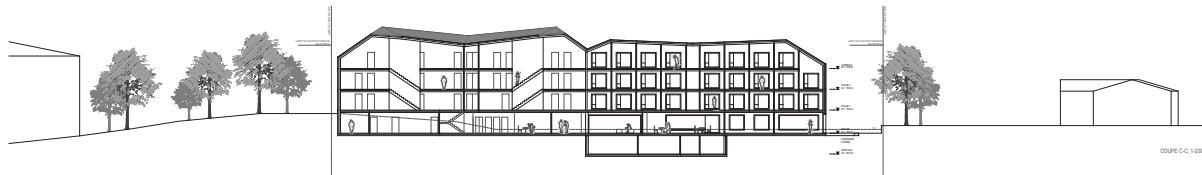
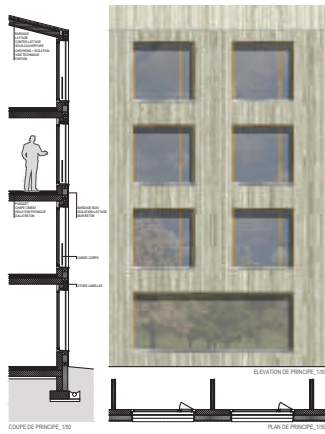
PLAN REZ, 1000



PLAN 1 ÈRE ÉTAGE, 1000



1000-001, 1000



16 - ALCHEMILLE



4e rang, 3e prix

Widmann Fröhlich Architectes

1207 Genève

Yves Beetschen

Joachim Fritschy

Daniel Medina

Kristina Sylla Widmann

Marc Widmann

16 - ALCHEMILLE

Le nouveau bâtiment proposé est un volume massif et unitaire implanté dans la pente entre la route du Bugnon et la route de Champ Fleuri. Les légers retraits de façade atténuent son l'échelle, le bâtiment apparaissant comme une composition de cubes compacts. L'image est renforcée par une corniche marquée, prolongée par des pans de toiture mansardés de même matériau que la façade.

La place d'accueil avec l'entrée principale est légèrement surélevée par rapport à la route de Champs Fleuri. Elle est ainsi bien visible et directement accessible depuis les places de parc situées le long de la route de Champ Fleuri ou par un cheminement piéton à travers les aménagements de jardin depuis la route de Bugnon.

L'organisation spatiale des principales fonctions est claire et cohérente. Le rez-de-chaussée accueille tous les espaces collectifs, organisés autour d'un hall central généreux, les locaux de service occupant naturellement le côté contre terre. Les quatre étages sur rez-de-chaussée, incluant l'étage « mansardé », traité en plan de la même manière que les autres étages, abritent les quatre groupes de vie. Ceux-ci sont organisés en duplex et forment deux espaces de service superposés, les espaces communs de bureau et de soins et l'escalier principal étant situés du côté de la pente. Un vide central généreux relie l'ensemble des étages en permettant des vues et des transparences intérieures, tout en maintenant une certaine distance entre les groupes de vie.

Le projet promet des spatialités intéressantes, à l'intérieur des « appartements », entre eux, vers les espaces communs et vers l'extérieur. L'organisation des espaces de vie proposée permet une bonne surveillance des unités et différentes possibilités de communications, voire de flexibilité d'usage, entre les groupes de vie, à travers les séjours situés en position centrale. Les escaliers internes aux unités devraient permettre de répondre aux exigences de sécurité sans multiplier les escaliers. L'organisation du rez-de-chaussée n'a malheureusement pas la clarté de celle des étages, le positionnement et la hiérarchisation des espaces et l'organisation des sous-distributions sont peu intelligibles. La cuisine, par exemple, prend une place trop importante à côté de la cour d'accès.

Le vide central au cœur du bâtiment lui confère une grande qualité spatiale. Ce dispositif, à priori très intéressant, est néanmoins peu approprié au type de population accueillie dans cet établissement, car « trop stimulant ». Cette typologie engendre des surfaces, un volume construit et, comme l'a confirmé l'évaluation économique des projets, un coût nettement supérieur à la moyenne des projets.

Le dessin de la coupe constructive est très abstrait et laisse un doute quant à sa capacité à répondre aux exigences élémentaires d'une façade.



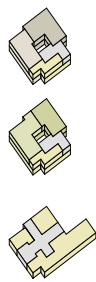
Situation E 1.100

Situation, implantation

Le site de la fondation Champ Fleuri se trouve au Nord-Ouest du village, en direction de la région des Avenches, appartenant. Mieux et bénéficiant d'une vue dégagée sur le lac. Il fait partie d'un terrain de 100 mètres, les grands talus et les arbres les plus anciens de la région de Champ Fleuri et une route "belle" la route de Bagnin, les permis se développent dans une zone calme. Il s'agit de définir l'implantation d'un nouveau bâtiment dans son contexte bâti et de qualifier des aménagements extérieurs qui relèvent de la voirie. Dans le cadre de la parcelle, le bâtiment se compose d'un premier corps de bâtiment, à l'usage d'une grande pension ou d'un grand hôtel, comme architecture centrale de la région. Profitant de sa situation dégagée, le bâtiment fait partie de toutes les orientations possibles et optimise l'utilisation de son espace. La définition de l'implantation permettra la création d'un parc accessible au public.

Aménagements extérieurs, accès

Le projet qualifie les espaces extérieurs du site, afin d'intégrer le bâtiment dans le pays. L'axe principal, orienté à l'Est, donne au site une cour d'accès privée. On accède soit par un accès direct venant de la route ou à l'ouest soit depuis le parking situé à l'ouest du site. Le parc est composé d'un parcours allant de la route de Champ Fleuri à la route de Bagnin, de manière à créer des espaces ou par une rampe douce reliant des zones de repos, parties basses avec des bancs aménagés dans la cour. Régulier les arbres existants, les nouveaux arbres sont plantés et aménagés des portiques, plantés des frutiers et des haies aromatiques. Des arbres sont espacés équilibrés. La position du projet permet aussi de dégager une zone plus privée, à destination du personnel. Une Cour de bâtiment. Une liaison piétonne est prévue et est établie dans les zones basses, afin de désenclaver cette partie du site.



- Service B
- Groupe de vie B1
- Groupe de vie B2
- Espaces pvt.
- Espace commun
- Service A
- Groupe de vie A1
- Groupe de vie A2
- Espaces pvt.
- Espace commun
- Espace commun / Administratif / Service

Organisation

Le projet se compose de 3 étages sur rez-de-chaussée, ainsi que d'un étage "transparence". En plus, trois parties en forme de "L" s'articulent autour d'un vide central, le cœur du bâtiment. Les espaces de travail autour de ce cœur permettent de mettre en relation les différents services, de favoriser le dialogue et de faciliter les échanges. Ces parties sont conçues depuis les espaces collectifs, les lieux de transition ou les accès. Au rez-de-chaussée se trouve des espaces collectifs, cabine, salles d'attente, les espaces de transit, cuisine, buanderie, administration, le hall de personnel et les vestiaires, ainsi que des dépôts et des locaux techniques. Une cage d'escalier avec un monte-charge distribue chaque niveau et permet des accès contrôlés. Les groupes de vie sont situés dans les "L" Nord-Est et Nord-Ouest du bâtiment. Ils sont organisés en quatre zones de 12 et 13 chambres. Deux étages au étage 1 et 2 ont deux duplex des duplex et 4 suites. Les salles de bains sont conçues en groupes, bénéficiant d'un accès direct et d'une loggia avec une vue dégagée sur le paysage. Cette pièce fait partie de la suite duplex. Une loggia d'entrée, en alternance à chaque niveau. Elle offre la possibilité de créer des groupes, les espaces "L" et "L" sont reliés avec les locaux techniques des services (local de stockage, locaux de rangement, etc.) et les groupes de vie. Le détail des groupes de vie est domestique, avec une distribution des chambres par un hall central dans chaque groupe de vie, ce qui permet de ne pas multiplier les escaliers. Les fonds de service sur la route de Bagnin sont également des accès communs secondaires ou accès de nuit au bâtiment.

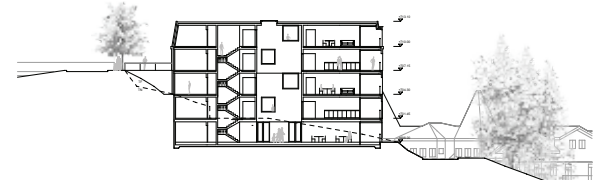
Construction, matériaux

La construction et le matériel ont été pensés aussi bien en termes de caractéristiques et de durée du projet qu'en termes de durabilité et de performance. D'une manière générale, les choix proposés visent la simplicité, la clarté et la cohérence. La structure est en béton armé, les murs et les cloisons sont en béton creux. La structure en parpaque permet une flexibilité dans le temps. Il s'agit d'être prêt à l'usage et de ne pas être assés à l'usage. Les façades extérieures, intérieures, sont en éléments préfabriqués en béton traité (matériau de couleur claire). Les fenêtres sont en bois, murées de briques rouges et de zones à rouleur, elles assurent un confort thermique optimal. À l'intérieur, au rez-de-chaussée, les murs et le sol sont en béton creux et au 1^{er} et 2^{ème} étages en béton creux structuré. Les sols sont en bois dans la salle de bain et dans les salles de bain. Aux étages, dans les groupes de vie, on trouve du parquet et des matériaux nobles de couleur claire. Les systèmes constructifs proposés s'orientent vers des solutions permettant une mise en œuvre rapide et de qualité grâce au savoir-faire des entreprises de la région.

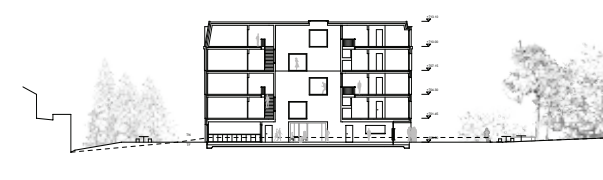


Economie, énergie, développement durable

Le projet minimise les mouvements de terre et permet de limiter l'impact d'un volume sans sous-sol. L'aménagement du parc minimise l'impact environnemental du bâtiment. Le concept énergétique proposé s'inscrit dans une démarche de développement durable à plusieurs niveaux. Soit avec des aménagements extérieurs et des accès qui profitent de leur situation et des espaces. Soit avec un agencement interne qui permet de ne pas multiplier les escaliers, tout les accès sont conçus avec une performance énergétique assurée une économie sur le long terme. L'écologie du concept énergétique permet une équivalence avec le confort thermique, la distribution de chaleur est faite au sol à très basse température avec une régulation de chauffage par vannes thermostatiques. Le renouvellement de l'air est assuré par un système mécanique simple et peu coûteux sur l'ensemble. Des panneaux solaires photovoltaïques et thermiques sont prévus en toiture.



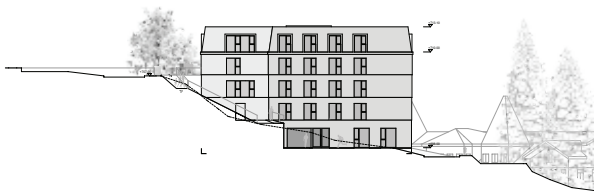
coupe AA E 1.200



coupe BB E 1.200



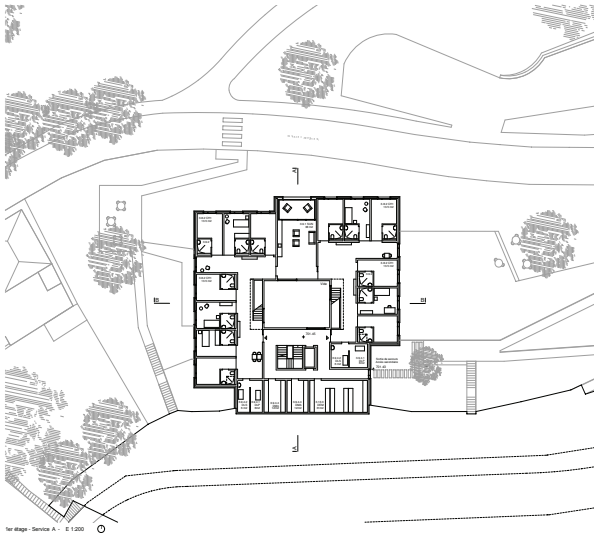
Plan de situation E 1.100



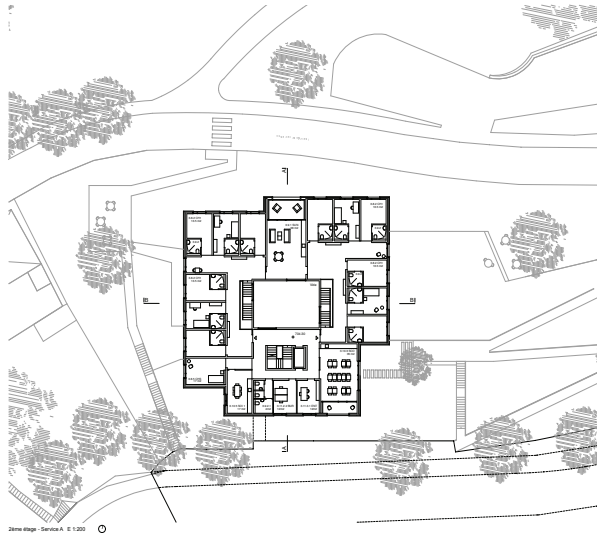
Elevation nord-est E 1:200



Groupes de vie
Un appartement indépendant en relation fonctionnelle et visuelle avec l'ensemble de l'habitation



1er étage - Service A - E 1:200

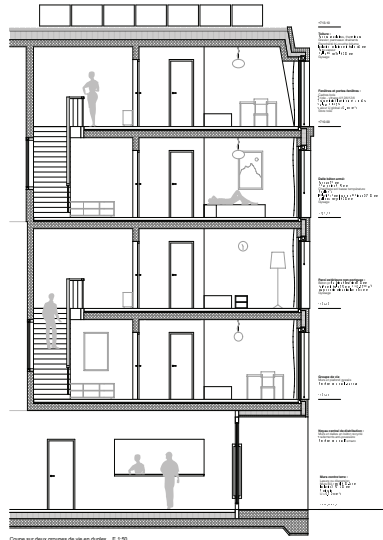


2ème étage - Service A - E 1:200

CONCOURS D'ARCHITECTURE EMS CHAMP-FLEURI, GLION - ALCHEMILLE



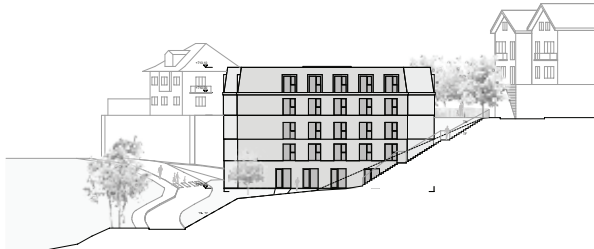
Hall principal
Vue optimisée à travers la cour intérieure depuis les lieux de transition et les espaces collectifs



Coupe sur deux groupes de vie en duplex E 1:50



Elevation E 1:50

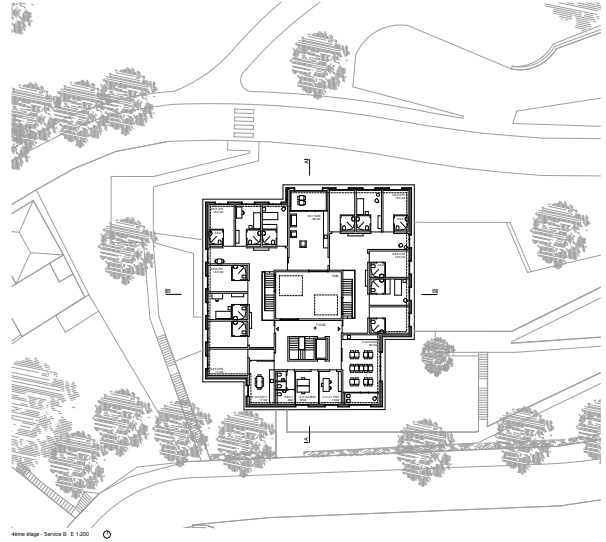
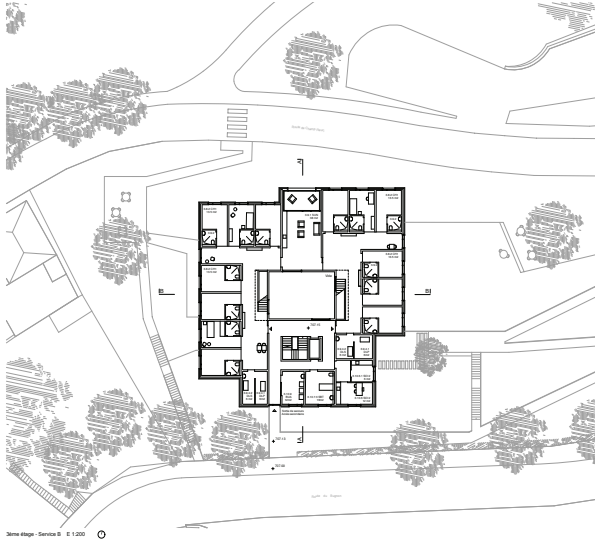


Elevation sud-ouest E 1:200



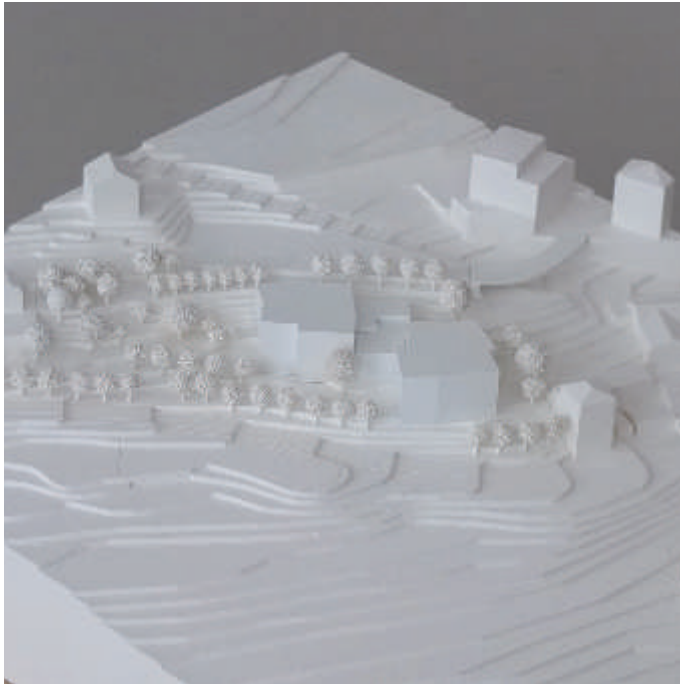
Elevation sud E 1:200

CONCOURS D'ARCHITECTURE EMS CHAMP-FLEURI, GLION - ALCHEMILLE



CONCOURS D'ARCHITECTURE EMS CHAMP-FLEURI, GLIGNON - ALCHEMILLE

21 - LES DEUX MAISONNETTES



5e rang, 4e prix

Colombo Molteni Larchs Architettura
22063 Cantù (Como), Italie

Emanuele Colombo
Paolo Molteni

Collaborateur :

Federico Mariani

21 - LES DEUX MAISONNETTES

Grâce à son implantation très étirée, ce projet parvient à fragmenter son volume en deux sur son niveau supérieur. Ce stratagème permet de diminuer l'impact visuel depuis la route du Bugnon et d'offrir une petite percée vers la vallée. Cependant, malgré beaucoup d'efforts pour tenter de faire lire ces deux «Maisonnettes» distinctes l'une de l'autre, l'image du projet reste celle d'un volume unique découpé de redents.

L'entrée principale se fait depuis le bas, par une longue esplanade surplombant la route de Champ-Fleuri. Le jury déplore le positionnement de places de parc sur cet espace qui lui coupent le dégagement. Il apprécie par contre le bon contrôle que permet cet accès unique au bâtiment.

Dans son organisation intérieure, on peut regretter que le niveau d'accès aux deux unités de vie se situe un étage au-dessus de l'entrée principale, ce qui oblige les résidents et le personnel à d'inutiles montées et descentes pour rejoindre le niveau de référence choisi sur la route de Champ-Fleuri. Hormis cette faiblesse, la répartition des espaces est relativement harmonieuse et le rapport à la pente bien géré. Le projet propose une utilisation rationnelle du relief pour minimiser les excavations.

L'extrême compacité recherchée mène à un sous-dimensionnement des espaces de circulations qui donne un caractère labyrinthique peu apte à favoriser le calme nécessaire aux pensionnaires. De même, l'absence de locaux pour le personnel et les activités au deuxième étage ne permet pas le contrôle direct nécessaire et crée des zones sans vie sur ce niveau. Notons encore que du point de vue de la sécurité incendie, les directives 2015 nécessiteraient de disposer d'un deuxième escalier reliant tous les niveaux du bâtiment.

L'approche économique de ce projet résume bien toutes ces considérations: si la très grande compacité et le volume bien intégré de cette proposition le place en bonne position parmi les projets retenus pour les prix, les modifications à y apporter pour le faire réellement fonctionner mettrait largement en péril l'équilibre ici présenté.



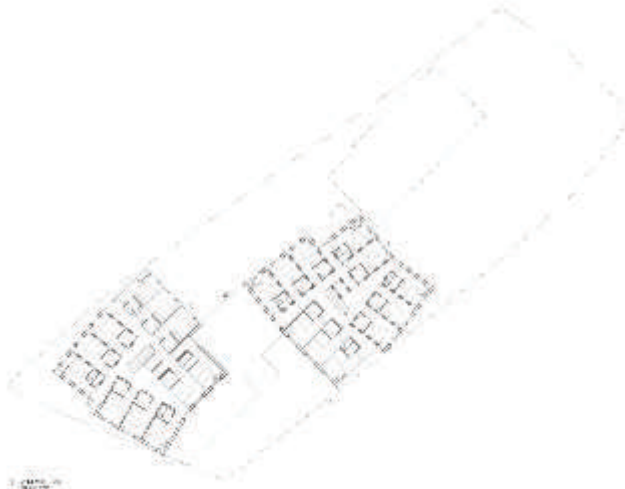
Le projet consiste à concevoir un établissement scolaire qui permette de garantir la qualité de l'éducation tout en répondant à des enjeux de développement durable. Il s'agit de concevoir un bâtiment qui soit à la fois fonctionnel, esthétique et respectueux de l'environnement. Le projet est divisé en plusieurs phases de travail, allant de la conception globale à la réalisation des détails architecturaux.

Le premier objectif est de définir le programme éducatif et les besoins des utilisateurs. Cela implique de travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les administrateurs de l'établissement. Une fois le programme défini, il est possible de commencer la phase de conception architecturale.

Le deuxième objectif est de concevoir un bâtiment qui soit à la fois fonctionnel et esthétique. Cela implique de travailler sur la forme, les matériaux et les détails architecturaux. Le bâtiment doit être capable de répondre aux besoins éducatifs tout en étant agréable à vivre et à travailler.

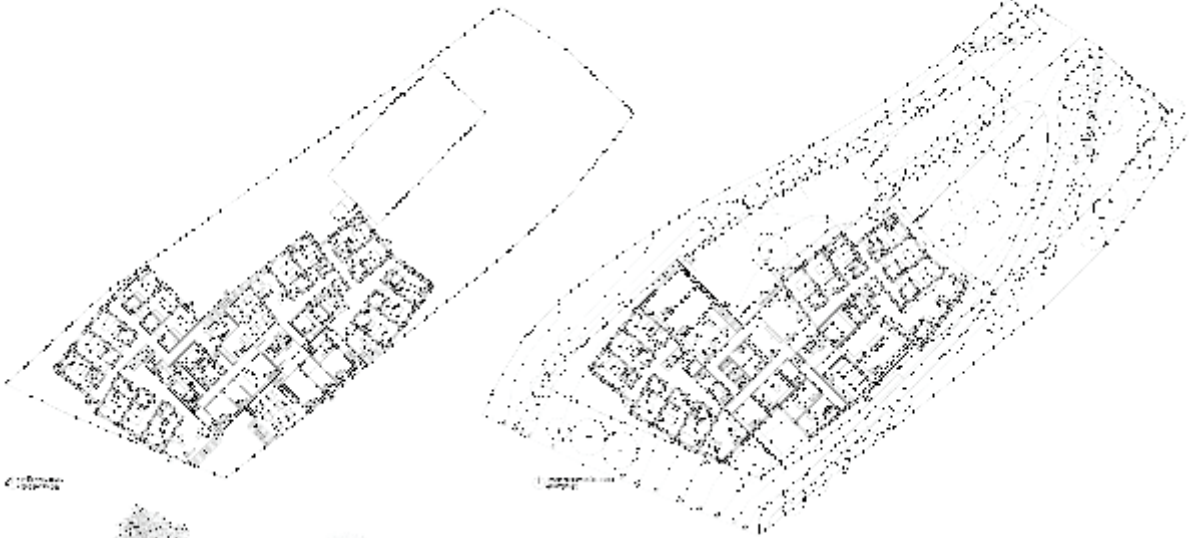
Le troisième objectif est de concevoir un bâtiment qui soit respectueux de l'environnement. Cela implique d'utiliser des matériaux durables, de concevoir des systèmes de chauffage et de refroidissement efficaces, et de mettre en place des mesures de gestion de l'énergie.

Enfin, le quatrième objectif est de concevoir un bâtiment qui soit facile à construire et à entretenir. Cela implique de choisir des matériaux et des techniques de construction adaptés au contexte local et de concevoir des systèmes de maintenance simples et efficaces.



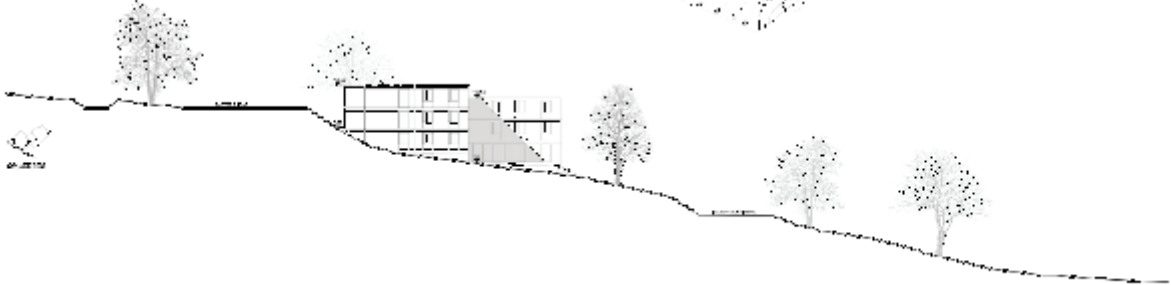
PLAN DE LOCALIZACIÓN DEL PROYECTO

LBA DE LA OLA PROYECTOS



C 100000

C 200000



C 100000

PLAN DE LOCALIZACIÓN DEL PROYECTO

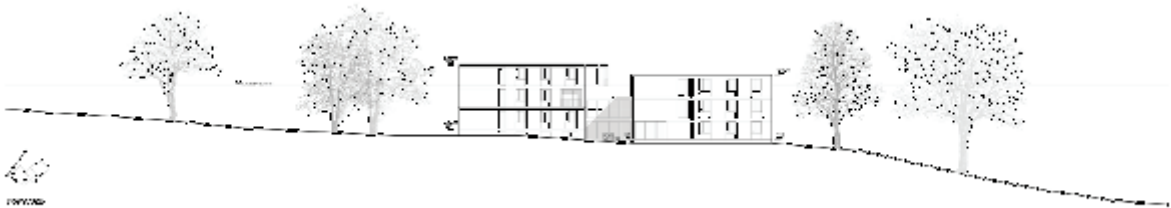
LBA DE LA OLA PROYECTOS



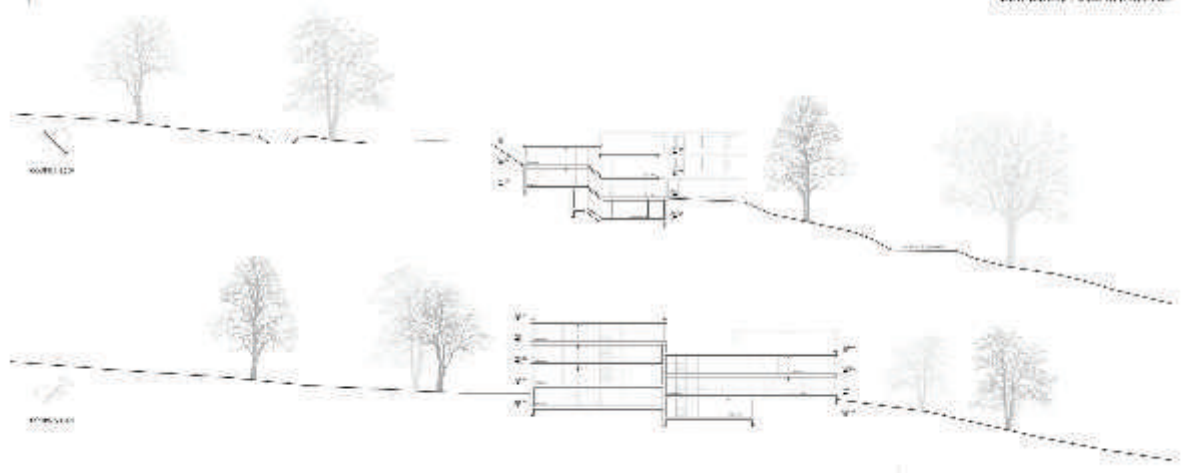
C 100000

C 200000

C 300000



C 100000



SECTION 3

Il s'agit d'un espace de travail ouvert, qui permet de travailler de manière collaborative et de favoriser les échanges entre les équipes. L'espace est modulable et peut être réorganisé en fonction des besoins de l'entreprise.

Il est équipé d'une infrastructure technique performante, notamment en matière de réseaux et de sécurité. L'espace est également doté d'une climatisation performante et d'un système de ventilation mécanique contrôlée (VMC) à double flux.

Le mobilier est choisi pour favoriser le bien-être et la concentration. Les bureaux sont équipés de chaises ergonomiques et de bureaux réglables en hauteur. Les espaces communs sont aménagés avec des fauteuils confortables et des tables adaptées à différents usages.

Le projet a été réalisé en collaboration avec les architectes et les ingénieurs de l'entreprise. L'objectif était de créer un espace de travail moderne, fonctionnel et agréable, qui favorise la productivité et le bien-être des collaborateurs.



SECTION 4

Il s'agit d'un espace de travail ouvert, qui permet de travailler de manière collaborative et de favoriser les échanges entre les équipes. L'espace est modulable et peut être réorganisé en fonction des besoins de l'entreprise.

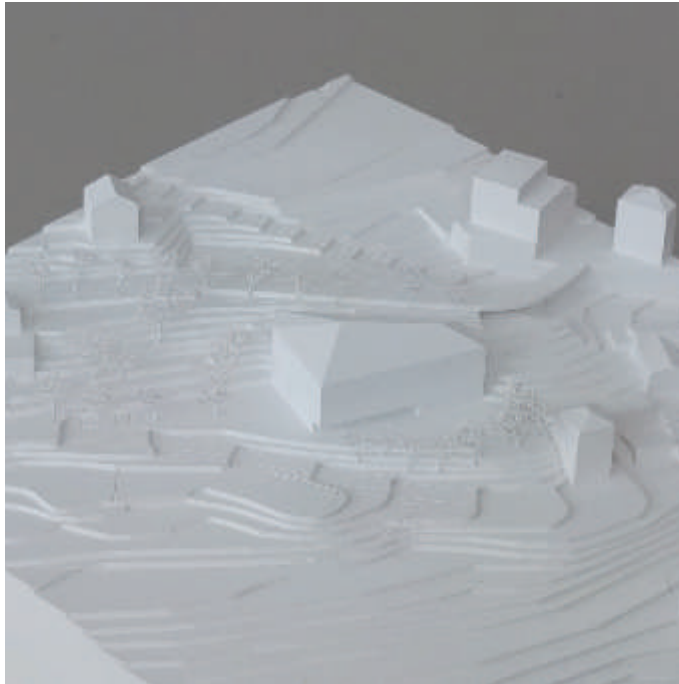
Il est équipé d'une infrastructure technique performante, notamment en matière de réseaux et de sécurité. L'espace est également doté d'une climatisation performante et d'un système de ventilation mécanique contrôlée (VMC) à double flux.

Le mobilier est choisi pour favoriser le bien-être et la concentration. Les bureaux sont équipés de chaises ergonomiques et de bureaux réglables en hauteur. Les espaces communs sont aménagés avec des fauteuils confortables et des tables adaptées à différents usages.

Le projet a été réalisé en collaboration avec les architectes et les ingénieurs de l'entreprise. L'objectif était de créer un espace de travail moderne, fonctionnel et agréable, qui favorise la productivité et le bien-être des collaborateurs.

7. PROJETS ELIMINES AU 2E TOUR DE JUGEMENT

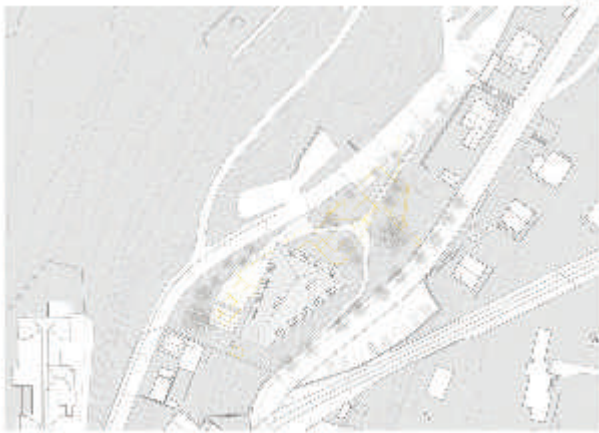
1 - MAGNOLIA



Éliminé au 2e tour

Samir Alaoui Architecte
1003 Lausanne

Samir Mhamdi Alaoui

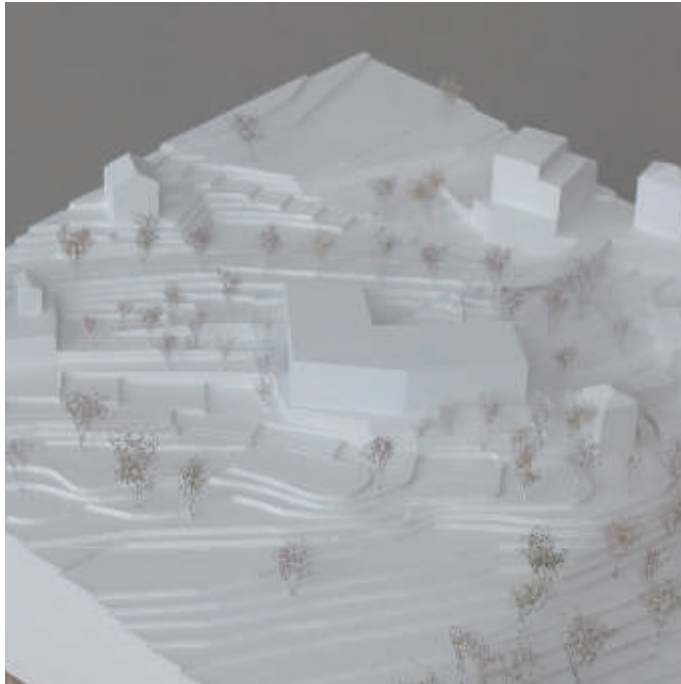


Magnolia



© Samir Alaoui Architecte

2 - EN PLEIN AIR



Éliminé au 2e tour

CCHE Architecture et Design

1007 Lausanne

Marco Cennini

Collaborateurs :

Teresa Martinez

José Garraza

Camille Larané

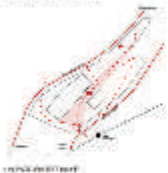
EN PLEIN AIR



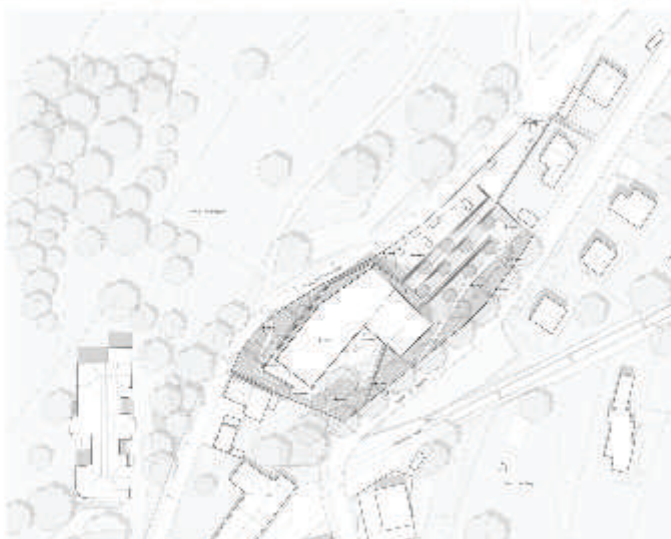
PLAN DE LOCALISATION



PLAN DE LOCALISATION



PLAN DE LOCALISATION



PROJET DE LOCALISATION

PROJET DE LOCALISATION

- Espace vert
- Espace public
- Espace de circulation
- Espace de circulation
- Espace de circulation



PLAN DE LOCALISATION



PLAN DE LOCALISATION



PLAN DE LOCALISATION



PLAN DE LOCALISATION



3 - ALT. 706



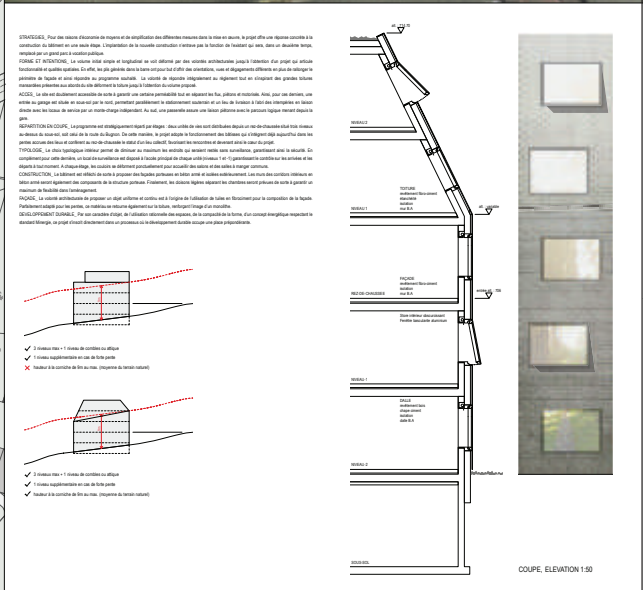
Éliminé au 2e tour

Dias-Cottet Architectes
1007 Lausanne

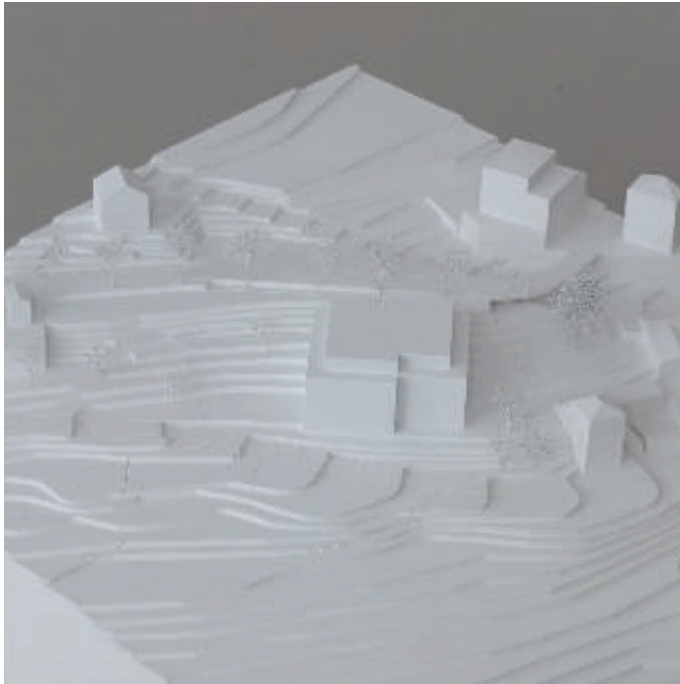
Tiago Dias
Stephane Cottet

Collaborateurs :

Vincent Gentizon
Beatriz Muhlethaler



6 - FLEUR DES CHAMPS



Éliminé au 2e tour

Omar Trinca Architecte

1003 Lausanne

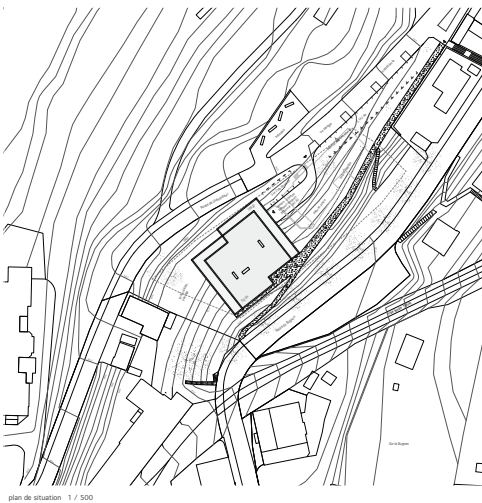
Omar Trinca

Collaborateurs :

F. Le Gall

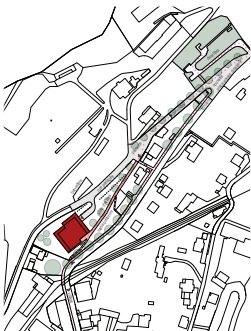
R. Odier

L. Baiardo



plan de situation 1 / 7 500

implantation



Le lieu
Le village de Fleurier se situe à la base de Montsalva. Il présente la particularité de se situer sur une pente orientée nord-est-sud-ouest, ce qui a entraîné l'édification de bâtiments à plusieurs étages, adaptés à la topographie. Le village est très ancien, avec une histoire riche en événements, notamment la construction de l'église et du château. Le village est très agréable, avec une ambiance particulière, notamment la présence de nombreux jardins et de la forêt. Le village est très agréable, avec une ambiance particulière, notamment la présence de nombreux jardins et de la forêt.

Le projet
Le projet de la nouvelle bâtisse d'accueil s'inscrit dans le cadre d'un programme de réhabilitation et de développement de l'habitat existant. Le projet est très important, car il s'agit de créer un espace de travail et de rencontre pour les habitants du village. Le projet est très important, car il s'agit de créer un espace de travail et de rencontre pour les habitants du village.



perspective extérieure

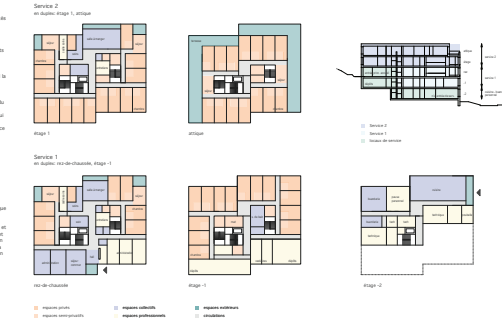


perspective intérieure



détail 1/50

programme

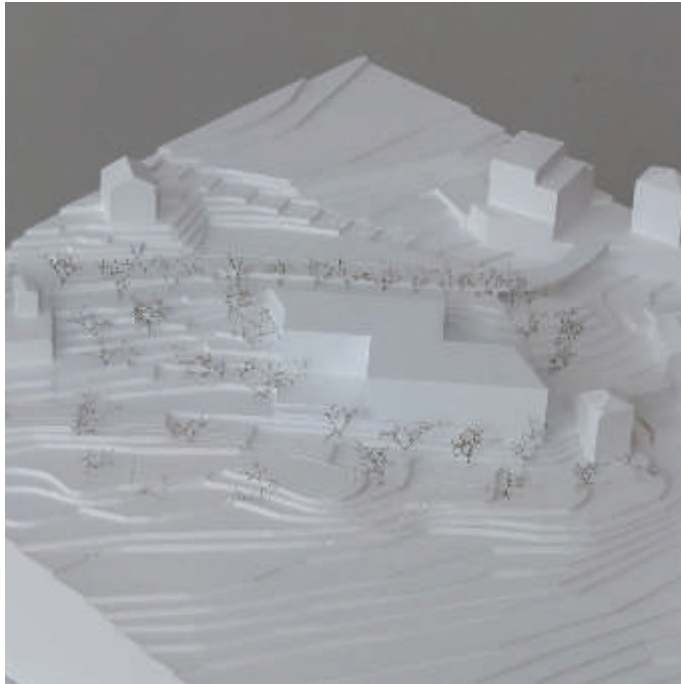


Description du projet

Le projet est très important, car il s'agit de créer un espace de travail et de rencontre pour les habitants du village. Le projet est très important, car il s'agit de créer un espace de travail et de rencontre pour les habitants du village.



9 - UNE GRANDE MAISON



Éliminé au 2e tour

CAAL Architectes

1006 Lausanne

Rafael Aliende

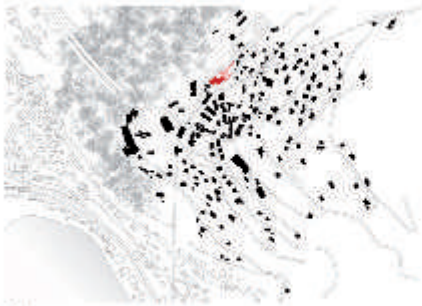
Collaborateurs :

Carolina Castilla

Josep Ferrando

David Recio

0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100
URF CD4-DE MAISON



0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100



0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100

PROJET
Le projet consiste en une maison de 1000 m² de surface habitable, située dans un quartier résidentiel de Lausanne. Le terrain est un terrain en pente, ce qui a permis de créer une maison à plusieurs niveaux, avec une terrasse sur le toit et une piscine en sous-sol.

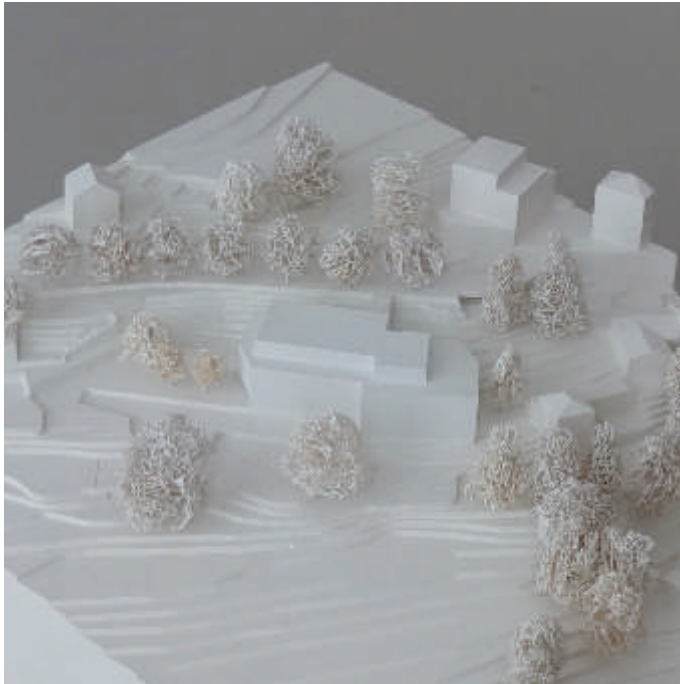
PROGNOSE
La maison est une maison moderne et économe en énergie. Elle est équipée d'un système de chauffage à eau chaude et d'un système de ventilation mécanique contrôlée. Elle est également équipée d'un système de panneaux solaires photovoltaïques.

DESIGN (PLAN) CLASSE
Le projet est une maison de 1000 m² de surface habitable, située dans un quartier résidentiel de Lausanne. Le terrain est un terrain en pente, ce qui a permis de créer une maison à plusieurs niveaux, avec une terrasse sur le toit et une piscine en sous-sol.

REMARKS
La maison est une maison moderne et économe en énergie. Elle est équipée d'un système de chauffage à eau chaude et d'un système de ventilation mécanique contrôlée. Elle est également équipée d'un système de panneaux solaires photovoltaïques.



10 - LA CHASSE AUX PAPILLONS



Éliminé au 2e tour

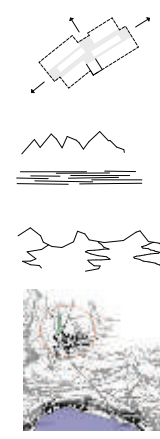
Dmarch Group
1004 Lausanne

Michel Lardieri
David Simonet
Richard Bélietsey



Concours d'architecture EMS Champ-Fleuri, Glion

Concours



la chasse aux papillons

Inspiration
Facile d'accéder de Montreux, au centre du village de Glion, le site de la bâtisse occupe le bas du triangle formé par les routes du Bugnon et du Champ-Fleuri. Il fait face au parc de grande altitude, du Lacriste. Sous Le Bugnon, on voit l'ancien hôtel de ville.

La morphologie proposée pour le bâtiment reprend celle des volumes autour de l'ancien hôtel de ville. Le bâtiment prendra la forme d'un triangle isocèle au centre du triangle formé par les routes du Bugnon et du Champ-Fleuri. Il fait face au parc de grande altitude, du Lacriste. Sous Le Bugnon, on voit l'ancien hôtel de ville.

Concept architectural
Le plan de l'ouvrage s'inscrit dans le triangle formé par les routes du Bugnon et du Champ-Fleuri. Le bâtiment prendra la forme d'un triangle isocèle au centre du triangle formé par les routes du Bugnon et du Champ-Fleuri. Il fait face au parc de grande altitude, du Lacriste. Sous Le Bugnon, on voit l'ancien hôtel de ville.

Concept paysager
Le bâtiment s'inscrit dans le triangle formé par les routes du Bugnon et du Champ-Fleuri. Il fait face au parc de grande altitude, du Lacriste. Sous Le Bugnon, on voit l'ancien hôtel de ville.

Organisation interne
Le bâtiment s'inscrit dans le triangle formé par les routes du Bugnon et du Champ-Fleuri. Il fait face au parc de grande altitude, du Lacriste. Sous Le Bugnon, on voit l'ancien hôtel de ville.

Structure et matériaux
Le bâtiment s'inscrit dans le triangle formé par les routes du Bugnon et du Champ-Fleuri. Il fait face au parc de grande altitude, du Lacriste. Sous Le Bugnon, on voit l'ancien hôtel de ville.

Concept énergétique et développement durable
Le bâtiment s'inscrit dans le triangle formé par les routes du Bugnon et du Champ-Fleuri. Il fait face au parc de grande altitude, du Lacriste. Sous Le Bugnon, on voit l'ancien hôtel de ville.

Qualité de l'air
Le bâtiment s'inscrit dans le triangle formé par les routes du Bugnon et du Champ-Fleuri. Il fait face au parc de grande altitude, du Lacriste. Sous Le Bugnon, on voit l'ancien hôtel de ville.

Production active
Le bâtiment s'inscrit dans le triangle formé par les routes du Bugnon et du Champ-Fleuri. Il fait face au parc de grande altitude, du Lacriste. Sous Le Bugnon, on voit l'ancien hôtel de ville.

Qualité de l'air
Le bâtiment s'inscrit dans le triangle formé par les routes du Bugnon et du Champ-Fleuri. Il fait face au parc de grande altitude, du Lacriste. Sous Le Bugnon, on voit l'ancien hôtel de ville.

Production active
Le bâtiment s'inscrit dans le triangle formé par les routes du Bugnon et du Champ-Fleuri. Il fait face au parc de grande altitude, du Lacriste. Sous Le Bugnon, on voit l'ancien hôtel de ville.

Qualité de l'air
Le bâtiment s'inscrit dans le triangle formé par les routes du Bugnon et du Champ-Fleuri. Il fait face au parc de grande altitude, du Lacriste. Sous Le Bugnon, on voit l'ancien hôtel de ville.

Production active
Le bâtiment s'inscrit dans le triangle formé par les routes du Bugnon et du Champ-Fleuri. Il fait face au parc de grande altitude, du Lacriste. Sous Le Bugnon, on voit l'ancien hôtel de ville.

Qualité de l'air
Le bâtiment s'inscrit dans le triangle formé par les routes du Bugnon et du Champ-Fleuri. Il fait face au parc de grande altitude, du Lacriste. Sous Le Bugnon, on voit l'ancien hôtel de ville.

Production active
Le bâtiment s'inscrit dans le triangle formé par les routes du Bugnon et du Champ-Fleuri. Il fait face au parc de grande altitude, du Lacriste. Sous Le Bugnon, on voit l'ancien hôtel de ville.

Qualité de l'air
Le bâtiment s'inscrit dans le triangle formé par les routes du Bugnon et du Champ-Fleuri. Il fait face au parc de grande altitude, du Lacriste. Sous Le Bugnon, on voit l'ancien hôtel de ville.

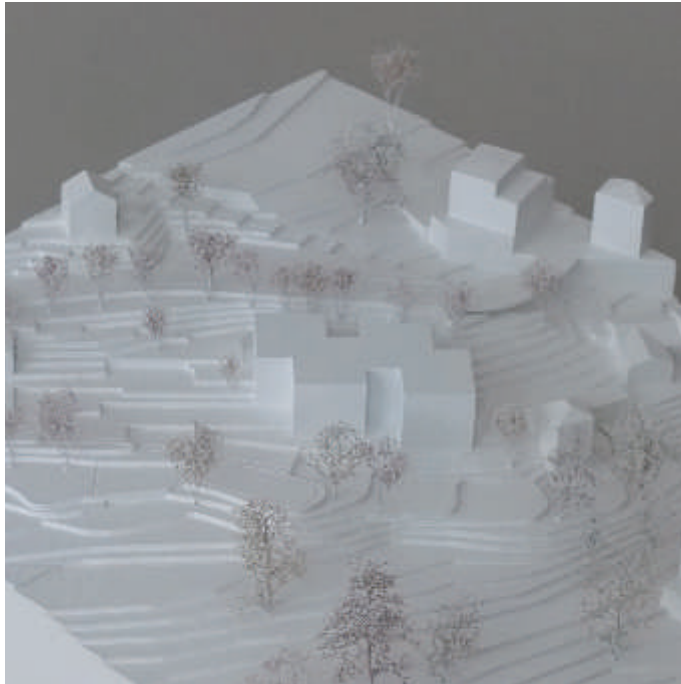
Production active
Le bâtiment s'inscrit dans le triangle formé par les routes du Bugnon et du Champ-Fleuri. Il fait face au parc de grande altitude, du Lacriste. Sous Le Bugnon, on voit l'ancien hôtel de ville.

Qualité de l'air
Le bâtiment s'inscrit dans le triangle formé par les routes du Bugnon et du Champ-Fleuri. Il fait face au parc de grande altitude, du Lacriste. Sous Le Bugnon, on voit l'ancien hôtel de ville.

Production active
Le bâtiment s'inscrit dans le triangle formé par les routes du Bugnon et du Champ-Fleuri. Il fait face au parc de grande altitude, du Lacriste. Sous Le Bugnon, on voit l'ancien hôtel de ville.

la chasse aux papillons

14 - P'TI HAMEAU



Éliminé au 2e tour

ON Architecture

1005 Lausanne

Jean Camuzet

Nathalie Croset

Ildiko Vargay

Rita Cotugno

Jacques Edouard Perez

Mafalda Sacadura Botte



CONCOURS D'ARCHITECTURE EMS CHAMP FLEURI, GLOUX - P'TI HAMEAU

17 - IRIS



Éliminé au 2e tour

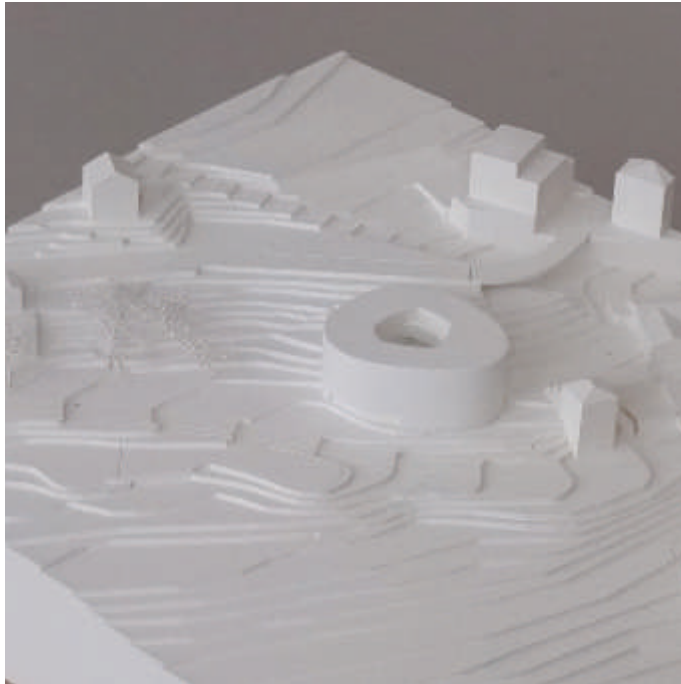
Bonnard Woeffray Architectes
1870 Monthey

Bonnard Woeffray Architectes

Collaborateurs :

Susana Barrero
Alain Page





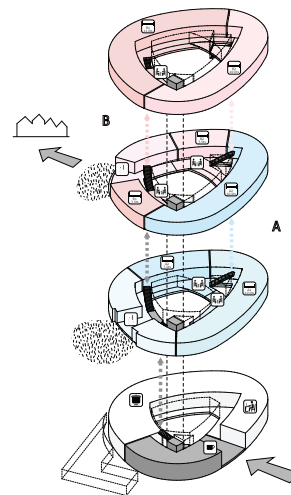
Éliminé au 2e tour

Formidable Architectes

69006 Lyon, France

**Damien Mikolajczyk
Christophe Chevillard
Jean-Denis Forterre**

OVE



Le reste des chambres des deux groupes de vie du deuxième service se développe sur le troisième étage, accessible depuis un escalier interne indépendant à chaque groupe de vie. Casse-croûte, en position charnière, dessert les deux compartiments.

Au deuxième étage l'accès au deuxième service regroupe les locaux communs du service, en relation avec l'extérieur connectant la route du Bugnon, et articulant les accès à chacun des deux groupes de vie.

En poursuivant avec l'escalier, les résidents accèdent au deuxième étage.

Au premier étage se situe sur le palier l'accès au premier service. Les locaux communs du service sont en relation avec le jardin, et articulent les accès à chacun des deux groupes de vie.

Les résidents accèdent aux étages par l'escalier / ascenseur.

Accès au bâtiment depuis la route de Champ-Fleuril. L'entrée distingue la partie administration des espaces de vie communs à tous les résidents. La cuisine et les débarras disposent d'un accès de service.

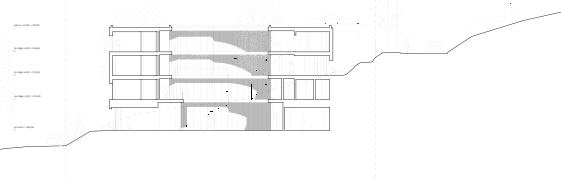
implantation

Le bâtiment s'inscrit dans un volume compact, ancré à la forte pente qui caractérise le site. Il tire partie du dénivelé pour mettre autant que possible en relation les espaces extérieurs et intérieurs, que sont d'une part le jardin et les routes du Bugnon et de Champ-Fleuril, et d'autre part les espaces de vie de l'EMS. La forme du projet participe à réduire la perception de son volume, par ses formes curvilignes et son adaptation à la pente. Son implantation ritualisée par avec l'actuel EMS, pour faciliter la transition du personnel et des résidents dans le passage de l'ancienne à la nouvelle structure.

aménagements extérieurs

Les espaces extérieurs remplissent plusieurs fonctions, qu'il s'agisse de jardin d'agrément pour les résidents, d'un potager, d'un petit verges, ou encore d'une traversée du public. L'espace libre conséquent dégagé par l'implantation d'un bâtiment compact et la démolition de l'EMS actuel permet d'organiser ces fonctions au sein d'un même « parc » d'un seul tenant, qui puisse remplir tous les usages et qui facilite aussi le contrôle visuel par le personnel. Les aménagements reprennent pour l'essentiel la topographie existante, dans un souci financier et écologique, jusqu'à, par exemple, reprendre une partie du tracé du chemin Haut. Le parking est aménagé en bordure de la route de Champ-Fleuril, de niveau avec la route, dans ce même souci.

coupe AA - 1/200



22 - MAURITS



Éliminé au 2e tour

Jordan Architectes SA

1800 Vevey

Jordan David

Collaborateurs :

Perrinjaquet Raphaël

Rochat Vincent

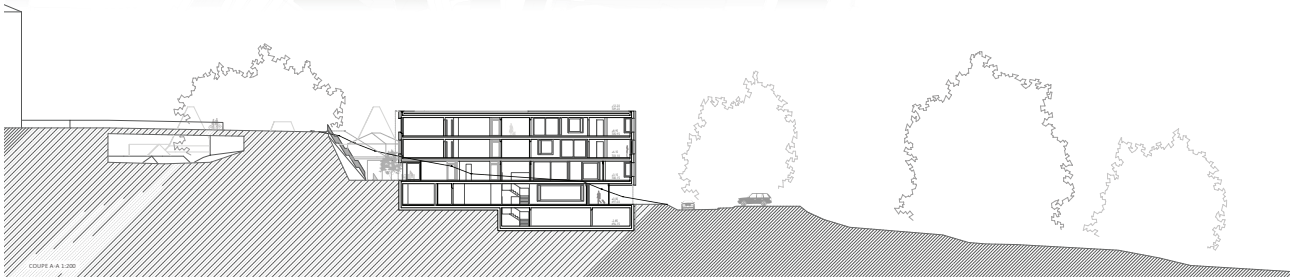
Berchem Lara

Maurits

Concours d'architecture EMS Champ-Fleuri, Glion



N
PLAN DE SITUATION 1:500



COURT A A 1:200



Implantation-Forme-Organisation du bâtiment

Le nouveau bâtiment prend place au Sud de la parcelle. Le programme intérieur s'organise dans deux corps de bâtiment asymétriques qui encadrent les déplacements résidentiels aux différents espaces. Son implantation sur quatre niveaux assure l'organisation des deux unités de soins avec quatre unités de soins indépendantes sur le principe d'une « maison dans une maison ».

Les deux formes régulières assemblées pour former le bâtiment découlent de deux grandes considérations. Une notion de l'habitation collective qui s'organise à l'abri d'une cage d'escaliers centrale sur les niveaux inférieurs et l'absence d'une expansion permettant d'accéder à tous les espaces disponibles en façade un déplacement sans vis-à-vis direct. Le bâtiment s'insère dans le terrain à l'abri d'un remblaiement des terres qui offre des prolongements extérieurs et des points de vue variés aux résidents.

Alors que le rez-de-chaussée accueille les espaces collectifs et professionnels, les trois niveaux supérieurs sont destinés aux deux unités de soins organisées en triplex.

Réguliers chacune dans un corps de bâtiment, les deux unités de soins sont accessibles à l'aide d'un escalier central depuis le rez-de-chaussée. Ce dernier sert de liaison physique entre ces deux étages et le socle soit uniquement alors que l'accès aux plans en leur assure l'accès facile à tous les étages de l'établissement alors que les unités de soins disposent, chacune, de leur propre escalier. Cette dernière disposition confère à chaque unité un véritable caractère d'appartement en triplex.

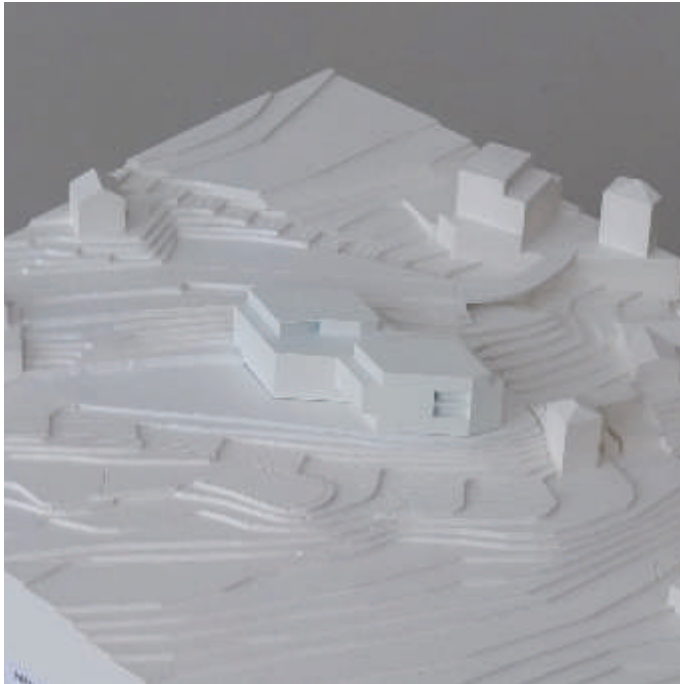
La connexion entre les étages se fait donc simplement tout en assurant le bon fonctionnement des espaces collectifs et prévus de manière hiérarchique.

Accès

L'accès principal au bâtiment se fait depuis une place organisée au Nord du bâtiment. Cette espace extérieur plat assure l'accès à tous, ainsi que celui des véhicules. Une promenade ainsi que des escaliers permettent la traversée de la parcelle entre l'ouest et l'est.

Répartition du programme

Au rez-de-chaussée l'entrée principale située au Nord du bâtiment dessert l'espace lumineux et généreux du hall d'entrée et de la réception de l'établissement. Ce premier corps de bâtiment regroupe à l'arrière du hall les espaces de l'administration, de la cuisine de production, ainsi que de la salle de pause du personnel et de la salle d'attente. Ces espaces sont accessibles par un couloir qui peut être orienté en cas de besoin. Le deuxième corps du rez-de-chaussée accueille les espaces collectifs. Le séjour collective est placé en façade Nord le long d'une baie vitrée généreuse donnant sur une terrasse accessible. Les salles d'attente sont disposées en prolongement du séjour collective et sont orientées à l'Est. La salle de bain thérapeutique prend aussi place à cet étage ainsi que les deux buanderie, les vestiaires du personnel et l'atelier d'entretien.



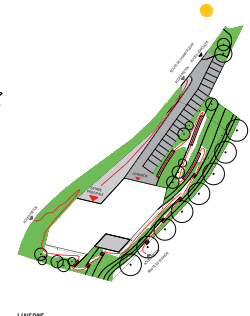
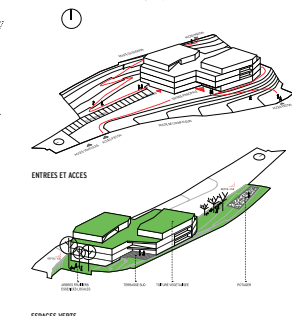
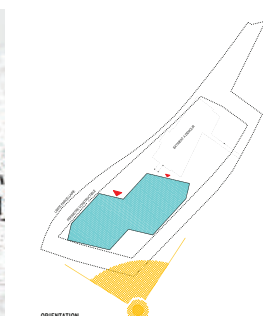
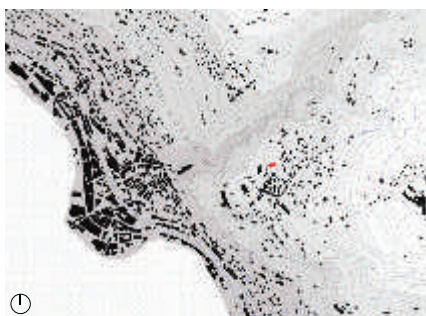
Éliminé au 2e tour

IN-OUT Architecture
1201 Genève

Cathrin Trebeljahr

Collaborateurs :

Joana Nona
Béatrice Garcia
Léa Namer



À proximité des Présages

Le village de Glion, sur une colline, entre deux vallées, à proximité des Présages, se prolonge le Lac Léman, vers Chapéroux.

À l'initiative du village de Glion qui dispose de la ville de Métrinaux, entre ville et campagne dans un cadre calme et reposant, se trouve le site métrologique.

Adressé à la colline

L'orientation particulière du terrain, axé sur la colline, avec le vers ouest au nord sur la vallée et la montagne, la courbe de niveau de l'habitat autour du lac de Glion, entre une opportunité géométrique et l'attachement de la construction.

L'importance du bâtiment est la ligne relation des courbes de niveau du terrain existant pour profiter au maximum de l'ensoleillement.

La Fondation Champ-Fleur

Le programme de l'EMS pour la Fondation de Champ-Fleur est un projet de construction d'un bâtiment pour accueillir de 50 personnes, soeurs, administratives et matériel de soutien psychologique. Raisonner l'usage aux résidents de l'occupier d'une même et de ce socialiser est l'objectif de la Fondation.

Des espaces en commun à la chambre

Le projet Meta-Z pour la Fondation est un projet qui s'inscrit sur le site pour aller chercher les meilleures orientations possibles.

Chaque unité est deux logements et d'un espace extérieur propre. Les unités des deux unités, formant un service, sont bien distinctes et doivent chaque sur les espaces en commun, le site, le jardin et l'espace des soins. Chaque unité peut être considérée comme un appartement.

Au second niveau, deux unités plus importantes de 25 chambres chacune offrent des espaces, type récréatif, avec des chambres et d'un espace commun. Ces espaces peuvent être occupés par les résidents en phase de réhabilitation.

Les unités sont importantes autour d'un espace central, ce qui permet avec une grande circulation permet aux résidents de se rencontrer au 1er étage.

Déplier le long de la colline - la volumétrie

Un des objectifs est de développer au maximum la façade Sud sur les jardins. La volumétrie est décalée.

Le projet se développe également par la lecture de deux volumes intermédiaires. Ces deux plans sont la résultante du programme défini par deux unités qui existent.

Les bords de la campagne avoisinante - la ferme culte

La situation géographique du lieu, les bords de la campagne avoisinante, influent sur la stabilité du projet sur les bords et son capotement pour mieux se fonder dans le paysage.

Le bâtiment est traité avec des matériaux naturels et adaptés à l'usage local et écologique. L'objectif est de créer un lieu de vie où les habitants peuvent vivre leur vie.

Ces volumes sont combinés au choix d'un pavement en terre cuite pour l'ensemble prédictible de la ferme culte et de la ferme de la montagne. Cette revêtement répond à la fois à la nécessité de protection, à la volonté de se rapprocher des bords de son environnement immédiat, mais surtout, à l'usage de la terre cuite en tant que matériau naturel, résilient, pérenne et peu consommateur d'énergie à la production.

Les matières premières utilisées pour la production sont des argiles et des sables d'origine locale. La production ne cause quasiment pas de déchets. C'est un matériau durable et écologique qui peut se décomposer en quelques siècles.

Les jardins

Le projet offre un maximum d'espaces pour les jardins, promoteur de l'établissement. Les jardins de différents environnements le bâtiment côté Sud, le court jardin et offrent une multitude d'opportunités (jardins, jardins partagés, potagers, espaces de repos et de détente).

Une zone calme et protégée par la plantation d'arbres matures d'espèces locales, est aménagée près des salles d'activités. La diversité des changements proposés offre l'opportunité de l'habitat sur le village offrant un passage idéal de la rue de Glion à la rue de Champ-Fleur et créant ainsi des opportunités pour les résidents de l'EMS de rencontrer des habitants du village.

Tous les unités ont des espaces extérieurs attenants aux espaces en commun. Des terrasses sont aménagées près Sud et Est à 8m. Les espaces en commun profitent également d'un grand espace extérieur.

Mixage-éco et développement durable

Le projet intègre des principes de développement durable : une enveloppe à performance thermique et acoustique, ventilation double-flux.

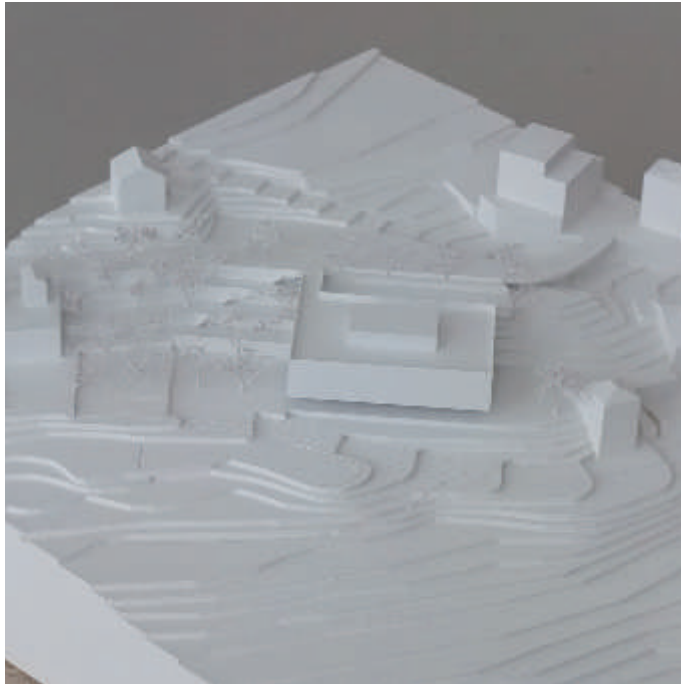
La lecture de l'empreinte écologique par l'usage de matériaux recyclables, la valorisation des déchets, l'efficacité énergétique, l'usage de matériaux locaux et la réduction maximale des déchets.

Les unités sont efficaces, efficaces, LCO2 et il répond à des exigences environnementales. Mettre en place une démarche mondiale en termes de développement durable et de respect de l'environnement et de l'usage de matériaux locaux.

Le projet est axé sur la recherche qualitative, compatible à l'ensemble de l'ouvrage. C'est donc un certain nombre de recherches qualitatives, compatibles à l'EMS. Cette partie, notamment des matériaux, met en place des commandes écologiques, amélioration du confort visuel, thermique et acoustique, utilisation de matériaux durables, tout ceci dans une démarche de recherche à l'habitat.



27 - TERRE & CIEL



Éliminé au 2e tour

Xavier Apotheker Architecte

1003 Lausanne

Xavier Apotheker

TERRE & CIEL _ 2014-2015, 1003 LAUSANNE, 10 000 M²

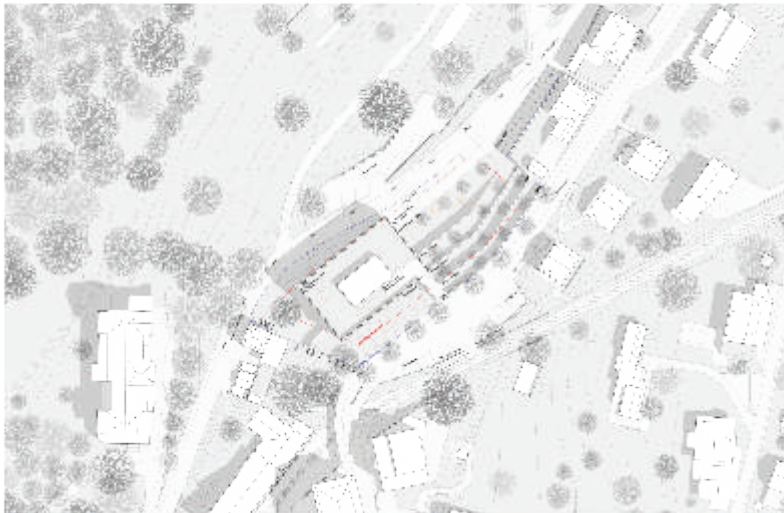
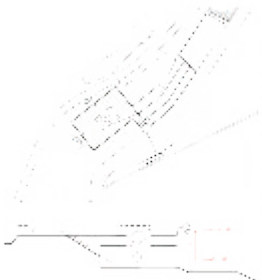


PHOTO: X. APOTHEKER



REZ DE CHAUSSEE

Le projet est situé dans un quartier résidentiel de Lausanne, à proximité d'un parc et d'une école. L'objectif est de créer un bâtiment moderne et durable, qui s'intègre harmonieusement dans son environnement.

Le bâtiment est conçu pour répondre aux besoins des habitants, en offrant des espaces de vie agréables et fonctionnels. Les matériaux utilisés sont choisis pour leur qualité et leur durabilité.

Le projet a été réalisé en collaboration avec les services municipaux et les habitants du quartier. L'objectif est de créer un bâtiment qui soit à la fois moderne et durable, et qui s'intègre harmonieusement dans son environnement.



PREMIER ÉTAGE

Le premier étage est dédié à des espaces de travail et de réunion. Les bureaux sont conçus pour favoriser la collaboration et la créativité.

Le projet a été réalisé en collaboration avec les services municipaux et les habitants du quartier. L'objectif est de créer un bâtiment qui soit à la fois moderne et durable, et qui s'intègre harmonieusement dans son environnement.

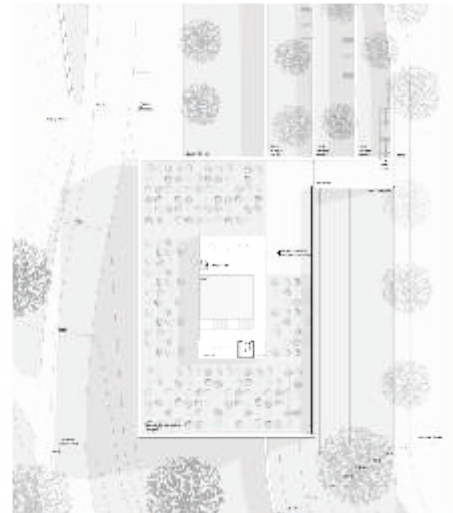


PHOTO: X. APOTHEKER



PHOTO: X. APOTHEKER